

Efficiencce,
transparence
et leadership

UNE ORGANISATION EN TRANSFORMATION

RAPPORT ANNUEL
2014 - 2015

 Ordre
des ingénieurs
du Québec



Québec, juin 2015
Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 41^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Original signé

Stéphanie Vallée

Montréal, juin 2015
Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le 41^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,



Robert Sauvé, ing.

Montréal, juin 2015
Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 41^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2015.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,



Robert Sauvé, ing.

MISSION

L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC A COMME MISSION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC EN CONTRÔLANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION DANS LE CADRE DES LOIS CONSTITUTIVES DE L'ORDRE ET DE METTRE LA PROFESSION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT DU PUBLIC.

VISION

FAIRE DE L'ORDRE UN ORGANISME RASSEMBLEUR ET UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROFESSIONNALISME ET D'EXCELLENCE EN GÉNIE.

Table des matières

L'ORDRE

- 4 Rapport du président
- 6 Conseil d'administration 2014-2015
- 7 Activités du 94^e Conseil d'administration
- 8 Activités du Comité exécutif
 - Principales résolutions
- 10 L'Ordre des ingénieurs du Québec dans le système professionnel québécois

LES COMITÉS DE L'ORDRE

- 11 Comités et groupes de travail

RAPPORT DU SYNDIC

- 18 Bureau du syndic

LES DIRECTIONS DE L'ORDRE

- 20 Rapport du directeur général
- 22 Comité de direction
- 23 Organigramme de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- 24 Personnel de l'Ordre
- 26 Ressources humaines
- 27 Technologies de l'information
- 28 Secrétariat et affaires juridiques
 - Comité de révision
 - Conseil de discipline
 - Infractions judiciaires, disciplinaires et pénales
 - Surveillance de la pratique illégale
- 35 Affaires professionnelles
 - Admission et permis
 - Inscription
 - Effectif professionnel
 - Renseignements additionnels en vertu du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel
 - Surveillance de l'exercice
- 48 Développement de la profession et des communications
- 53 Administration-finances

LES ÉTATS FINANCIERS

- 54 Rapport de l'auditeur indépendant
- 55 États financiers

Rapport du président



UN ORDRE RENOUVELÉ ET PERFORMANT

L'Ordre a considérablement évolué en 2014-2015. Il s'est renouvelé et a pris les moyens pour devenir performant. Le Conseil d'administration entend continuer à faire preuve de leadership pour rendre l'Ordre encore plus efficient et transparent.

Robert Sauvé, ing.
Président

La dernière année a été marquée par le changement en vue de recentrer l'Ordre sur sa mission de protection du public et de rendre notre organisation plus efficiente. D'une part, les attentes de l'État, du public et des membres étaient nombreuses, mais d'autre part, l'Ordre était confronté à une situation financière préoccupante. C'est sur une telle toile de fond que le nouveau Comité exécutif a amorcé l'année.

Une des premières décisions a été de demander un accompagnement de l'Office des professions du Québec, lequel s'est poursuivi jusqu'en janvier 2015. Durant cette période et à la suite d'une importante réflexion stratégique, le Conseil d'administration a notamment décidé de recentrer l'Ordre sur la mission confiée par l'État et de se donner les moyens de ses ambitions.

Confronté à une situation financière difficile, nous avons procédé, avec l'aide de la firme KPMG, à un exercice de balisage et à un audit de gestion déterminant pour l'avenir de l'Ordre. Les données recueillies ainsi que les recommandations formulées par le Comité des finances et de la vérification ont permis au Conseil d'administration d'adopter une série de mesures visant à assurer la pérennité financière de l'Ordre. Parmi celles-ci, notons la décision de ne pas imposer une cotisation spéciale, la rationalisation de l'enveloppe budgétaire 2015-2016 et l'élaboration d'un processus de détermination de la cotisation annuelle jusqu'en 2021 pour permettre son évolution de manière plus progressive et plus prévisible que par le passé.

PROTECTION DU PUBLIC RENFORCÉE

Si elle vise la majorité des directions de l'Ordre, la rationalisation des budgets n'a pas touché le Bureau du syndic ni le Service de l'inspection professionnelle. Au contraire, ces deux entités verront leur budget augmenté en raison de leur rôle essentiel dans la réalisation de notre mission. Les investissements au Bureau du syndic commencent d'ailleurs à porter fruits, comme en témoigne le nombre d'enquêtes complétées et le dépôt de plaintes disciplinaires dans des dossiers liés à l'intégrité ou de nature plus technique. De plus, plusieurs décisions importantes ont également été rendues par le Conseil de discipline de l'Ordre en cours d'année.

En matière d'intégrité, l'Ordre a répondu à l'appel de la commission Charbonneau et déposé des solutions concrètes dans un mémoire présenté aux audiences publiques par des représentants de l'Ordre et du Bureau du syndic.

RAPPROCHER L'ORDRE ET SES MEMBRES

Développer la compréhension mutuelle entre l'Ordre et ses membres pour réaliser efficacement notre mission a été une autre grande priorité en 2014-2015. D'ailleurs, pour assurer la protection du public, l'Ordre et les membres sont intimement liés et des gestes concrets ont été posés pour susciter ce rapprochement. Parmi ceux-ci, notons une tournée régionale qui m'a amené à rencontrer des centaines de membres et d'autres acteurs de la communauté québécoise du génie dans onze régions du Québec. Une ampleur sans précédent pour cette tournée dans l'histoire de l'Ordre.

Les échanges ont été très fructueux et je dois souligner la contribution des participants qui ont émis des points de vue, énoncé des préoccupations légitimes, formulé des propositions intéressantes pour faire avancer l'Ordre et la profession. Leurs propos alimenteront la prochaine planification stratégique dont les travaux débiteront à l'automne 2015.

L'Ordre a aussi constitué un comité ad hoc pour donner suite aux recommandations issues de l'Assemblée générale extraordinaire de mai 2014. Les rigoureux travaux de toutes les instances impliquées pour en arriver à des solutions durables ont permis de statuer sur les sept résolutions adoptées. Plusieurs font déjà l'objet d'une mise en application. À titre d'exemple, soulignons un nouveau processus de consultation pour les projets de règlements qui encadrent la pratique des ingénieurs. Ce processus a été appliqué dès cette année pour le projet de règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société que nous sommes à élaborer.

Du côté de la gouvernance, outre l'adoption prochaine d'un nouveau code d'éthique, le Conseil d'administration a révisé la politique sur les assemblées générales annuelles. Cette révision permettra d'atteindre un meilleur équilibre entre l'efficacité des délibérations et l'écoute des préoccupations des ingénieurs. Elle devrait aussi contribuer à la qualité du dialogue entre l'Ordre et ses membres.

L'Ordre a considérablement évolué en 2014-2015. Il s'est renouvelé et a pris les moyens pour devenir performant. Le Conseil d'administration entend continuer à faire preuve de leadership pour rendre l'Ordre encore plus efficient et transparent dans la réalisation de sa mission de protection du public. La prochaine année s'amorce avec le suivi que nous devons donner, à la demande de l'Office des professions du Québec, aux 21 recommandations émises par les accompagnateurs dans leur rapport, déposé en janvier 2015. Un comité spécial a d'ailleurs été formé et son travail se poursuivra durant la prochaine année. Ses recommandations seront soumises au Conseil d'administration.

Enfin, dans l'intérêt de tous les ingénieurs du Québec, l'Ordre a signé en cours d'année une entente de principe avec le Réseau des ingénieurs du Québec avec comme objectif de rapprocher les deux organisations pour qu'elles travaillent en complémentarité. Ce rapprochement veut tirer avantage des forces de chaque entité et mettre un terme aux litiges qui les opposent depuis plusieurs années.

ALLER PLUS LOIN ENSEMBLE

Les accomplissements de cette année n'auraient pas pu devenir réalité sans la collaboration des parties prenantes et les consensus obtenus au sein du Conseil d'administration. Je remercie tous les administrateurs pour leur contribution et leur souci à faire de l'Ordre des ingénieurs du Québec un modèle d'autorégulation. Je tiens à remercier notre nouveau directeur général nommé en novembre 2014, toute l'équipe de direction, ainsi que tous les employés de l'Ordre pour avoir soutenu et concrétisé les orientations du Conseil d'administration.

Enfin, je veux remercier tout particulièrement l'ensemble des membres de l'Ordre. Votre contribution, votre soutien et votre compréhension des défis auxquels nous sommes individuellement et collectivement confrontés méritent d'être soulignés. D'ailleurs, l'accueil chaleureux reçu dans toutes les régions à l'occasion de la Tournée 2015 m'a particulièrement touché et votre présence est venue de nouveau confirmer la force du génie québécois.

Les ingénieurs jouent un rôle incontournable. La société québécoise compte sur ces professionnels pour apporter des solutions innovantes à une multitude de besoins. Tous les ingénieurs doivent être fiers de ce qu'ils font, fiers de ce qu'ils représentent, fiers de leur contribution et, surtout, fiers de ce qu'ils sont. Les accidents de parcours enregistrés au cours des dernières années ne doivent pas compromettre la contribution exceptionnelle du génie québécois. Il n'en tient qu'à nous tous d'y voir et de prendre les moyens pour faire briller, comme il se doit, cette merveilleuse profession.

Conseil d'administration 2014-2015



PRÉSIDENT : M. Robert Sauvé, ing.
Élu au suffrage des administrateurs élus
Entrée en fonction le 13 juin 2014

**Date de l'Assemblée générale annuelle pour
l'année financière 2014-2015 : le 11 juin 2015**

ADMINISTRATEURS

- | | | |
|--|---|--|
| 1. Robert Sauvé, ing. (Montréal)¹ | 9. Sandra Gwozdz, ing., FIC (Montréal) | 16. Richard Talbot (nommé) ² |
| 2. Suzanne Bastien, ing. (Outaouais)¹ | 10. Vincent Ouellette, ing. (Mauricie–Bois-Francs–
Centre-du-Québec) | 17. Eric Bordeleau, ing. (Abitibi-Témiscamingue) |
| 3. Sid Zerbo, ing., FIC (Montréal)^{1, 5} | 11. Françoise Lange, ing. (Saguenay–Lac-Saint-Jean) | 18. Robert Blanchette (nommé) ² |
| 4. Kathy Baig, ing. (Montréal)¹ | 12. Louise Quesnel, ing., FIC (Montréal) | 19. Lise Casgrain (nommée) ² |
| 5. Roland Larochelle (nommé)^{1, 2} | 13. Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D. (Estrie) ⁴ | 20. Jean-François M Proulx, ing. (Montréal) |
| 6. Anne Baril, ing. (Québec) | 14. Zaki Ghavitian, ing., FIC (Montréal) | 21. Alexandre Marcoux, ing. (Montréal) |
| 7. Robert Fournier, ing. (Est-du-Québec) | 15. Isabelle Tremblay, ing. (Montréal) | 22. Donald Desrosiers, ing. (Québec) |
| 8. Gaston Plante, ing. (Québec) | | |

Les régions électorales sont indiquées entre parenthèses.

1. Administrateurs membres du Comité exécutif de l'Ordre (mention indiquée en gras).
2. Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec le sont pour le même terme que les administrateurs élus. Ils exercent les mêmes fonctions, jouissent des mêmes pouvoirs et sont soumis aux mêmes obligations que ces derniers.
3. A démissionné en décembre 2014.
4. A démissionné en janvier 2015.
5. A démissionné en avril 2015.

Absents au moment de la photo :
Geneviève Brin, ing. (Montréal)
Patrick Lahaie, ing. (Montréal)³

Activités du 94^e Conseil d'administration

Principales résolutions

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CDA) A TENU 13 SÉANCES, DONT 3 SÉANCES EXTRAORDINAIRES. VOICI LES FAITS SAILLANTS EXPRIMÉS PAR VOIE DE RÉSOLUTION :

CDA-2014-114 – Modification de la Politique de régie interne d'une assemblée générale extraordinaire.

CDA-2014-115 – Modification de la Politique de régie interne d'une assemblée générale annuelle.

CDA-2014-137 – Recommandation à l'Assemblée générale annuelle quant au montant de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2015.

CDA-2014-138 – Recommandation à l'Assemblée générale annuelle quant aux vérificateurs financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015.

CDA-2014-140 – Autorisation d'utilisation des télévoteurs pour l'Assemblée générale extraordinaire et l'Assemblée générale annuelle 2014.

CDA-2014-142 – Acceptation de la convention collective des employés et employées de l'Ordre des ingénieurs du Québec et autorisation du président et du directeur général à signer ladite convention.

CDA-2014-150 – Élection de M. Guy Levesque, inf., au Comité exécutif pour combler la vacance laissée par M. Stéphane Bilodeau, ing.

CDA-2014-172 à CDA-2014-178 – Création d'un comité ad hoc « suivis de l'AGE » afin de traiter les 7 résolutions reçues par les membres aux fins de l'Assemblée générale extraordinaire.

CDA-2014-181 – Nomination de M. l'ingénieur Jacques Filion à titre de syndic adjoint.

CDA-2014-183 – Adoption des états financiers vérifiés 2013-2014.

CDA-2014-201 – Élection par cooptation de M. l'ingénieur Vincent Ouellette pour un mandat venant à échéance en juin 2014.

CDA-2014-218 – Nomination de M. l'ingénieur Bernard Pelletier à titre de syndic adjoint.

CDA-2014-235 – Élection par cooptation de M. l'ingénieur Patrick Lahaie pour un mandat venant à échéance en juin 2015.

CDA-2014-252 – Adoption de principe du projet de Règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société et modification au Code de déontologie des ingénieurs.

CDA-2014-279 – Nomination de M^e Louise Jolicoeur, avocate, Secrétaire de l'Ordre par intérim.

CDA-2014-282 – Commission Charbonneau : entériner le mémoire et autorisation de dépôt à la commission Charbonneau.

CDA-2014-303 – Modification à la Politique de révision annuelle des taux horaires des travailleurs autonomes, des allocations d'honoraires et des jetons de présence.

CDA-2014-304 – Modification à la Politique de remboursement de frais de déplacement et de représentation.

CDA-2014-315 – Événements de Polytechnique – Commémoration 25 ans : appui offert à Polysesouvient.

CDA-2014-325.1 – Recommandation à l'Assemblée générale annuelle quant au montant de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2016.

CDA-2014-325.2 – Adoption du principe budgétaire à l'effet que l'augmentation annuelle de la cotisation des membres pour les années 2017-2018 et suivantes pour les opérations régulières de l'Ordre correspondra à l'indice général des prix à la consommation du Québec au 31 décembre précédent plus 1 %.

CDA-2014-325.3 – Décision de ne pas fixer de cotisation supplémentaire pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2015.

CDA-2014-327 – Décision de maintenir la contribution pour l'assurance responsabilité professionnelle pour 2015-2016 au même niveau que celle de 2014-2015.

CDA-2014-328 – Modification au Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels – Transmission des informations à l'Office des professions du Québec.

CDA-2014-330 – Confirmation du mandat des membres au comité de rapprochement entre l'Ordre et le Réseau des ingénieurs du Québec.

CDA-2015-008 – Décision de rendre publiques les résolutions, autres que celles déposées au registre confidentiel, dont les intérêts des membres sont affectés incluant les attendus, et ce, sous une forme non nominative.

CDA-2015-010 – Modification à la Politique de régie interne d'une assemblée générale annuelle.

CDA-2015-013 – Nomination des membres au conseil de discipline pour un mandat de trois ans.

CDA-2015-014 – Modification à la Politique de révision annuelle des taux horaires des travailleurs autonomes, des allocations d'honoraires et des jetons de présence.

CDA-2015-016 – Recommandation de M^{me} l'ingénieure Nadia Lalancette à titre de membre honoraire de Gestion FÉRIQUE.

CDA-2015-017 – Désignation de M. l'ingénieur Zaki Ghavitian, FIC, comme représentant de l'Ordre à Ingénieurs Canada pour un mandat de trois ans.

CDA-2015-021 – Comité de rapprochement entre l'Ordre et le RéseauQ : entériner l'entente de principe et autorisation au président de signer ladite entente.

CDA-2015-025 – Fin des travaux et dissolution du comité ad hoc « suivis de l'AGE ».

CDA-2015-035 – Adoption du budget d'opérations courantes 2015-2016.

CDA-2015-036 – Révision de la grille tarifaire des services pour les candidats, ingénieurs juniors et ingénieurs de l'Ordre.

CDA-2015-037 – Recommandation à l'Assemblée générale annuelle quant aux vérificateurs financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016.

CDA-2015-038 – Nomination de M^{me} l'ingénieure Muriel Jestin à titre de syndique adjointe.

Activités du Comité exécutif

LE COMITÉ EXÉCUTIF (CE) A TENU 20 SÉANCES, DONT 10 SÉANCES EXTRAORDINAIRES

Le mandat du CE consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre; le CE a tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue.

À chacune des séances ordinaires, le CE accorde tous les types de permis d'ingénieur et reconnaît des équivalences de diplôme et de formation. En outre, le CE reçoit les observations des ingénieurs qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle conformément à l'article 55 du Code des professions. L'information concernant les décisions du CE en vertu des articles 55 et 55.0.1 du Code des professions (stages, cours, limitations) se trouve dans la section de la Direction des affaires professionnelles, à partir de la page 35.

Le CE autorise des poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs. L'information concernant les autorisations de poursuites pénales accordées par le CE se trouve dans la section Secrétariat et affaires juridiques («Poursuites pénales», page 33).

Le CE examine le lien entre les infractions, qu'elles soient de nature judiciaire ou disciplinaire, dont les membres ou les candidats à la profession ont fait l'objet et l'exercice de la profession d'ingénieur, conformément aux articles 45, 45.1, 45.2, 55.1 et 55.2 du Code des professions. L'information concernant les décisions rendues par le CE relativement aux articles précités se trouve dans la section Secrétariat et affaires juridiques («Infractions judiciaires et disciplinaires», page 31).



Activités du Comité exécutif

Le CE désigne les membres des jurys qui doivent être formés chaque année en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Il désigne également des personnes pour siéger au conseil de différents organismes.

Le CE ordonne l'examen médical d'un membre ou d'un candidat à la profession lorsqu'il a des raisons de croire que cette personne présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession conformément aux articles 48 à 52.2 du Code des professions.

Le CE assume également les fonctions d'un comité des ressources humaines.

La grande majorité des dossiers présentés au Conseil d'administration font préalablement l'objet de recommandations formulées par le CE.

Principales résolutions

LE COMITÉ EXÉCUTIF (CE) A TENU 21 SÉANCES, DONT 9 SÉANCES EXTRAORDINAIRES. VOICI LES FAITS SAILLANTS EXPRIMÉS PAR VOIE DE RÉSOLUTION :

CE-2014-145 – Renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Renaud Dompierre à titre de président du Comité d'inspection professionnelle pour un terme d'une année.

CE-2014-146 – Renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Buu Le Van à titre de président suppléant du Comité d'inspection professionnelle pour un mandat d'une année.

CE-2014-148 – Nomination de M. l'ingénieur Bernard Cyr à titre de secrétaire et inspecteur du Comité d'inspection professionnelle pour une durée indéterminée.

CE-2014-193 – Nomination de M. l'ingénieur Richard Thibault au Comité des examinateurs pour un terme de trois ans.

CE-2014-194 – Renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Nadim Abou-Chacra à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans.

CE-2014-290 – Renouvellement des mandats de M^{me} l'ingénieure Diane Riopel à titre de présidente et de M. l'ingénieur Dominique Lefebvre à titre de président substitut du Comité des examinateurs pour un terme d'un an.

CE-2014-336 – Nomination de M. l'ingénieur Enrico Cinelli à titre d'évaluateur de l'expérience en génie.

CE-2014-372 – Renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Buu Le Van à titre de membre du Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans.

CE-2014-418 – Autorisation du renouvellement de l'entente avec Solutions Notarius inc. pour une période de trois ans.

CE-2014-439 – Nomination des membres pour siéger aux comités régionaux de l'Estrie, Laval-Laurentides-Lanaudière, Mauricie–Centre-du-Québec, Montérégie, Montréal, Outaouais, Québec–Chaudière-Appalaches et Saguenay–Lac-Saint-Jean pour un terme de deux ans.

CE-2014-440 – Décision de présenter les candidatures de M. l'ingénieur Karel Velan et de M. l'ingénieur Louis-Alexis Allen Demers aux prix d'Ingénieurs Canada 2015.

CE-2015-021 – Désignation des membres du Comité de surveillance des élections.

CE-2015-056 – Nomination de M. l'ingénieur Otmane Ait Mohamed à titre de membre du Comité des examinateurs pour un terme de trois ans.

CE-2015-057 – Renouvellement des mandats des ingénieurs M. Terrill Fancott et M^{me} Viviane Yargeau à titre de membres du Comité des examinateurs pour un terme de trois ans.

CE-2015-058 – Renouvellement des mandats des ingénieurs M. Renaud Dompierre, M. Luc Laliberté et M. Guy Poirier à titre de membres du Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans.

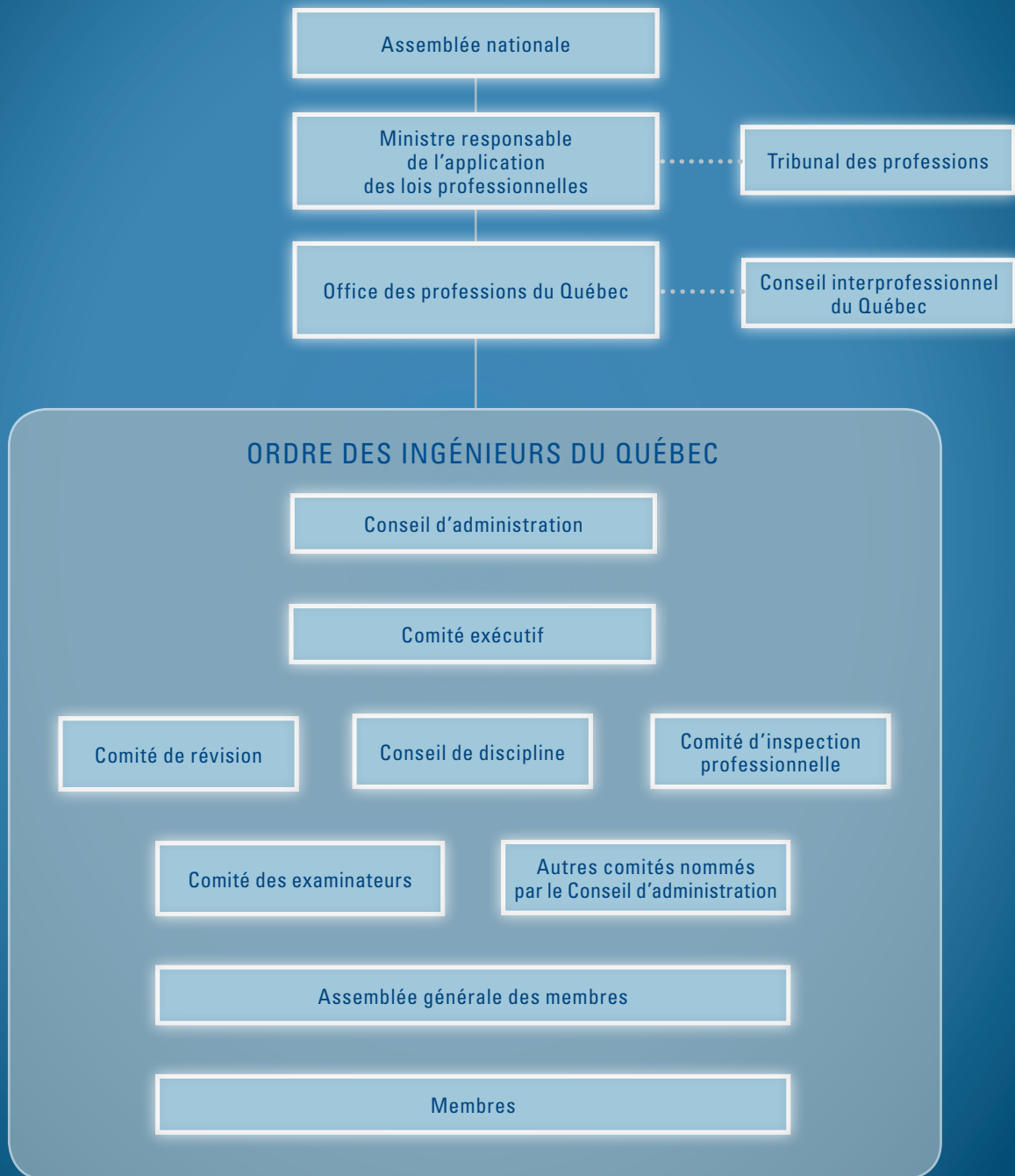
CE-2015-059 – Nomination des ingénieurs M^{me} Sylvie Cadrin, M. Marc Bergeron et M. René Bourassa à titre d'inspecteurs pour le Comité d'inspection professionnelle pour un terme de trois ans.

CE-2015-077 – Recommandation à Ingénieurs Canada d'attribuer la distinction honorifique de Fellow d'Ingénieurs Canada à 24 personnes.

CE-2015-091 – Nomination de M^{me} l'ingénieure Louise Quesnel, FIC, à titre de représentante de l'Ordre au sein du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG).

CE-2015-093 – Nomination de M. l'ingénieur Sylvain Lavoie à titre de président suppléant au Comité de révision pour un terme venant à échéance en octobre 2015.

L'Ordre des ingénieurs du Québec dans le système professionnel québécois



Comités et groupes de travail

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Conseil d'administration.

Le président et le directeur général sont membres d'office des comités et des groupes de travail à l'exception des comités statutaires et réglementaires.

COMITÉS STATUTAIRES OU RÉGLEMENTAIRES

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Conseil est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

COMPOSITION

Président :	M ^e Jean-Guy Légaré, avocat
Président suppléant :	M ^e Réjean Blais, avocat
Membres :	Denis Arseneault, ing. ¹
	Réal Beaudet, ing.
	Normand Bell, ing.
	Nicolas Di Nezza, ing. ²
	Gilles Dussault, ing.
	Rosanna Eugeni, ing.
	Simon Gagné, ing.
	Diane Germain, ing. ²
	Éric Germain, ing.
	Richard Gervais, ing. ²
	M ^e Suzanne Lamarre, ing. et avocate
	L. Paul Leclerc, ing. ²
	Pierrette Marchand, ing. ¹
	Laurent B. Mondou, ing.
	Jean-Denis Pelletier, ing. ²
	Orline Popov, ing. ²
	Françoise Poliquin, ing.
	Denis Primeau, ing. ²
	Stephen A. Rowland, ing. ²
	Pierre Roy, ing. ²
	Gérard Trépanier, ing.
	Ferdinand Villemaire, ing. ¹
Secrétaire :	Josée Le Tarte
Secrétaires suppléantes :	Diane Rego
	M ^e Nicole Bouchard, avocate

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2014-2015 du Conseil de discipline est publié à la page 30.

1. Mandat à titre de membre officiellement terminé depuis le 30 janvier 2015. Toutefois, renommé pour terminer un dossier en cours de traitement.

2. Nouvelle nomination en date du 30 janvier 2015.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

MANDAT

Constitué par résolution du Conseil d'administration en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec, qui dispose de deux membres : l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité exécutif, à qui le Conseil d'administration a délégué ce pouvoir de même que celui de désigner le président.

COMPOSITION

Présidente :	Diane Riopel, ing.
Président substitut :	Dominique Lefebvre, ing.
Membres :	Kamal Al Haddad, ing.
	Michel Bilodeau, ing.
	Vincent François, ing.
	Terrill Fancott, ing.
	Adrian Ilinca, ing.
	Ferhat Khendek, ing.
	Van Ngan Lê, ing.
	Nadia Lehoux, ing.
	Richard Thibault, ing.
	Vassily Verganelakis, ing.
	Viviane Yargeau, ing.
Secrétaire :	Alice Vien-Bélanger, ing.
Secrétaire substitut :	Bernard Cyr, ing.
Personnes-ressources :	Manon Allard
	Hélène Boucher
	Isabelle Brière
	Sylvie Regan
	Véronique Tremblay

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2014-2015, le Comité s'est réuni huit fois. Il a procédé à 618 études de demandes d'équivalence, à 224 révisions de dossiers et à 1 258 études de résultats aux examens d'admission.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire

Comités et groupes de travail

une inspection sur la compétence de tout ingénieur lorsque les motifs le justifient. Le CIP est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des inspecteurs chargés des inspections portant sur la compétence professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

COMPOSITION

Président :	Renaud Dompierre, ing.
Président suppléant :	Buu Le Van, ing.
Membres :	Nadim Abou-Chacra, ing. André Delisle, ing. Fayez H. Gennaoui, ing. ¹ Pierre Jean, ing. Luc Laliberté, ing. Hélène Lapointe, ing. Alfred Marquis, ing. Alain Philibert, ing. Guy E. Poirier, ing. Shuhua Zhou, ing.
Secrétaire :	Bernard Cyr, ing.
Secrétaires suppléants :	Michel Blondin, ing. J A René Bourassa, ing. Robert D'Aoust, ing. Pierre Girard, ing. Claude Laforest, ing. Mario Lesieur, ing. Louis Tremblay, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2014-2015, les inspecteurs ont réalisé 1 747 inspections. Ce résultat dépasse ainsi la cible de 1 700 inspections et correspond à 2,86 % des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2015. Le Comité a décrété 13 nouvelles inspections portant sur la compétence et a fait 3 recommandations pour limitations volontaires et 4 recommandations de stages de perfectionnement.

1. A démissionné le 16 septembre 2014.

COMITÉ DE RÉVISION

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

COMPOSITION

Président :	Michel Letellier, ing.
Président suppléant :	Sylvain Lavoie, ing. ¹
Membres :	André Desjardins, ing. Robert Dufresne, ing. L. Paul Leclerc, ing. ² Robert Blanchette (membre du public) Marianne L. Lanthier (membre du public) Richard Leduc (membre du public) Louise Viau (membre du public)

Secrétaire : M^e Amélie Proulx, avocate
Samy Abdennebi

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2014-2015 du Comité de révision est publié à la page 29.

1. Depuis le 11 mars 2015.

2. Jusqu'au 30 janvier 2015, date à laquelle M. L. Paul Leclerc, ing., a été nommé au Conseil de discipline.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

MANDAT

Le Comité de surveillance des élections conseille, au besoin, la Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques dans l'exécution de ses fonctions électorales. Il répond aux interrogations qui lui sont adressées par la Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques, reçoit les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral lorsque la Secrétaire n'a pu les régler et fait des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant.

COMPOSITION

Président :	Jean Boisvert, ing.
Membres :	Georges Geoffroy, ing. M ^e Louis Béland, avocat
Personne-ressource :	M ^e Caroline Simard, avocate Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de surveillance des élections ne s'est pas réuni. Le Comité de surveillance des élections a remis son rapport au Conseil d'administration le 11 juin 2014.

SECRÉTARIAT ET AFFAIRES JURIDIQUES

COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

MANDAT

Le Comité sur la gouvernance est responsable de revoir les règles de gouvernance de l'Ordre et de proposer au Conseil d'administration des moyens de mise en œuvre concernant notamment la révision du mode d'élection des administrateurs, la composition et le rôle du Comité exécutif et des différents comités de l'Ordre, la gouvernance des comités régionaux ainsi que la performance et le suivi stratégique.

COMPOSITION

Président :	Sid Zerbo, ing., FIC
Membres :	Anne Baril, ing. Stéphane Bilodeau, ing. ¹ Robert Blanchette Robert Fournier, ing. Zaki Ghavitian, ing., FIC Roland Larochelle Chantal Michaud, ing., SEP Richard Talbot

Personne-ressource : M^e Caroline Simard, avocate
Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques
M^e Louise Jolicoeur, avocate, MBA, ASC
Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques par intérim

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité sur la gouvernance s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice. Il a entamé une révision majeure de la Politique sur le cadre de référence des comités de l'Ordre, en ayant entre autres comme objectif d'actualiser le modèle de gouvernance de l'Ordre afin d'y inclure notamment les comités statutaires. Le Comité sur la gouvernance a également tenu compte des commentaires émis par les membres lors de la dernière Assemblée générale annuelle et a recommandé certaines modifications à la Politique sur la régie interne d'une assemblée générale annuelle, que le Conseil d'administration a approuvées. Il a par ailleurs amorcé la révision du Code d'éthique des administrateurs. Il a finalement recommandé la nomination des membres des comités régionaux.

1. Jusqu'au 30 janvier 2015.

COMITÉ AD HOC « SUIVIS DE L'ÂGE »

MANDAT

Le mandat du Comité ad hoc « suivis de l'AGE », mis en place par le Conseil d'administration le 27 mai 2014, est d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action afin de répondre adéquatement aux préoccupations que les membres ont exprimées lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2014. À ce titre, le Comité est appelé à engager le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes et à consulter les membres en orientant les discussions sur les éléments clés permettant à l'Ordre de respecter sa fonction principale de protection du public tout en s'assurant de valoriser la profession et en maintenant de saines pratiques de gestion.

COMPOSITION

Président : Roland Larochelle
Membres : Kathy Baig, ing.
Robert Blanchette
Denys Duchaine¹
Robert Fournier, ing.
Louise Quesnel, ing., FIC
Jean-François M Proulx, ing.
Robert Sauvé, ing.

Personne-ressource : M^e Louise Jolicoeur, avocate, MBA, ASC
Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques par intérim

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité ad hoc « suivis de l'AGE » s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice. Il a étudié chacune des propositions déposées à l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 6 mai 2014. Le Comité ad hoc a fait part de ses recommandations au Conseil d'administration, lesquelles ont été entérinées et communiquées par la suite aux membres de l'Ordre. Le Conseil d'administration a dissous le Comité ad hoc le 30 janvier 2015, ce dernier ayant achevé son mandat, et a confié au Comité exécutif le suivi des travaux relatifs notamment au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle et au Régime d'assurance médicaments.

1. Membre mandaté par l'Office des professions du Québec.

COMITÉ D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS

MANDAT

Le Comité d'éthique des administrateurs relève du Conseil d'administration de l'Ordre. Il est formé chaque fois qu'il est nécessaire de donner un avis et de fournir du soutien à l'Ordre et à ses administrateurs lorsqu'ils sont aux prises avec une situation problématique, d'enquêter sur toute allégation ou sur toute situation de manquement de la part d'un administrateur aux règles d'éthique des administrateurs prévues par la loi ou par le code d'éthique, et de faire des recommandations au Conseil d'administration relativement à l'application du code d'éthique.

COMPOSITION

Formé au besoin, il se compose du président et de deux administrateurs, dont un représentant du public.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité d'éthique des administrateurs n'a pas été formé.

Comités et groupes de travail

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

MANDAT

Le Comité des finances et de vérification doit :

- vérifier les résultats financiers de l'Ordre et faire rapport au Conseil d'administration sur la position financière comparée au budget;
- collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel;
- veiller à l'existence et au bon fonctionnement de mécanismes de contrôle interne;
- réviser les politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé et la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, et en superviser l'application;
- assurer le suivi de la Politique de gestion intégrée des risques;
- étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

COMPOSITION

Présidente : Kathy Baig, ing.

Membres : Lise Casgrain
Sandra Gwozdz, ing., FIC
Alexandre Marcoux, ing.
Chantal Michaud, ing., SEP
Jean-François M Proulx, ing.
Robert Sauvé, ing.
Richard Talbot
Isabelle Tremblay, ing.
Sid Zerbo, ing., FIC

Secrétaire : Lorraine Godin, CPA, CA

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2014-2015, les membres du Comité se sont réunis quinze fois pour discuter et proposer des recommandations concernant les points suivants : la revue et l'approbation des états financiers audités produits pour l'exercice financier précédent; la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours de l'exercice financier en regard du budget adopté; l'analyse des besoins de financement de l'Ordre à long terme; l'analyse d'un audit de gestion réalisé par KPMG ainsi que les recommandations d'optimisation formulées par cette firme; l'analyse de la réduction des dépenses de la permanence pour l'exercice à venir; la revue des projections pour l'exercice courant; la préparation et la recommandation du budget pour l'exercice 2015-2016; la revue de l'état des placements; la révision et la mise à jour de politiques financières; le suivi de l'application de la Politique de gestion intégrée des risques; la révision des grilles tarifaires de l'Ordre; le choix des auditeurs pour l'exercice 2014-2015 et 2015-2016; la cotisation annuelle des membres pour l'exercice 2014-2015.

DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION ET COMMUNICATIONS

COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

MANDAT

Le mandat du Comité d'orientation des affaires publiques consiste à :

- assurer une veille stratégique proactive quant aux sujets d'intérêt pour l'Ordre;
- conseiller l'Ordre pour planifier et orienter les interventions en matière d'affaires publiques et pour contribuer à l'évolution de la profession et de la pratique;
- proposer au Conseil d'administration un plan d'affaires publiques et veiller à sa mise à jour;
- proposer au Conseil d'administration les principales orientations découlant de la mise en œuvre du plan d'affaires publiques sur les grands dossiers. (CA-2000-556)

COMPOSITION

Président : Stéphane Bilodeau, ing.¹

Membres : Geneviève Brin, ing.
Bernard Boire, ing.
Sonia de Lafontaine, ing.²
Denis Isabel, ing.
Françoise Lange, ing.
Gérard Lachiver, ing.²
Jacques Lafrance, ing.³
Réjean Lévesque, ing.³
Kateri Normandeau, ing.⁵
Louise Quesnel, ing., FIC
François Soumis, Ph. D.³
Isabelle Tremblay, ing.

Membres d'office : Robert Sauvé, ing.
Chantal Michaud, ing., SEP⁴
André Rainville, ing., FIC

Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

Personnes-ressources : Luc Vagneux, CRIA
Geneviève Terreault
Patrick Leblanc
M^e Christine O'Doherty, avocate

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a poursuivi sa réflexion sur l'octroi et la gestion de contrats publics, l'encadrement déontologique des ingénieurs qui y participent et l'amélioration des pratiques de contrôle et de gestion. Les résultats de ces travaux ont servi à soutenir la réflexion de l'Ordre dans le cadre de sa participation aux travaux de la commission Charbonneau et pour des activités de formation continue.

Le Comité a également procédé à l'établissement d'un certain nombre d'autres enjeux pertinents pour les ingénieurs et la protection du public (ex.: sécurité civile et gestion des risques, gestion des infrastructures, etc.), des enjeux sur lesquels l'Ordre pourrait dans l'avenir se prononcer publiquement selon les priorités établies par le Conseil d'administration.

1. Jusqu'en octobre 2014.

2. Jusqu'en juin 2014.

3. Jusqu'en septembre 2014.

4. Depuis novembre 2014.

5. Jusqu'en mars 2015.

COMITÉ SUR LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE LA PROFESSION ET DES FEMMES EN GÉNIE

MANDAT

Le Comité sur la promotion et la valorisation de la profession et des femmes en génie a pour mandat de :

- proposer au Conseil d'administration des moyens pour faire la promotion de la profession auprès des femmes et de la relève;
- proposer au Conseil d'administration des moyens pour valoriser la profession auprès du grand public, des membres et des décideurs;
- contribuer à faire du génie une profession accueillante et valorisante pour les femmes et la relève.

COMPOSITION

Présidente :	Françoise Lange, ing.
Membres :	Robert Sauvé, ing. Chantal Michaud, ing., SEP Geneviève Brin, ing. Vincent Ouellette, ing. Isabelle Tremblay, ing. Sandra Gwozdz, ing., FIC Reynald Du Berger, ing. Yves Chartier, ing.
Secrétaire :	Malika Daoud
Personne-ressource :	Luc Vagneux, CRIA Geneviève Terreault

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni à deux reprises afin d'évaluer les actions mises en œuvre pour atteindre les publics visés. L'Ordre ayant décidé de se recentrer sur sa mission principale de protection du public, les budgets ont été affectés en conséquence, d'où la nécessité de revoir le programme de promotion et de valorisation. Le Comité s'est donc attelé à réviser l'ensemble des mesures actuelles pour définir les publics prioritaires. Le Comité travaille à mettre en œuvre différentes stratégies pour joindre les publics de la manière la plus efficace et efficiente possible.

ORGANISMES CONJOINTS

COMITÉ DE LIAISON CODIQ-OIQ-CRÉIQ

MANDAT

Le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CRÉIQ a pour mandat de favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie du Québec et les représentants des étudiants en génie. Il examine les sujets d'intérêt commun relatifs à la formation des étudiants en ingénierie et à la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

COMPOSITION

Coprésidents :	Stéphane Bilodeau, ing. ¹ Robert Sauvé, ing., Ordre des ingénieurs du Québec Pierre G. Lafleur, ing., Polytechnique Montréal
Membres :	Kodjo Agbossou, ing., UQTR Amir Asif, Université Concordia Yves Blaquière, ing., UQAM André Darveau, Université Laval Patrick Doucet, ing., Université de Sherbrooke Karim El Guemhioui, ing., UQO Jean-Luc Fihey, ing., ÉTS François Godard, ing., UQAT Vincent Carignan, CRÉIQ
Secrétaire :	Chantal Michaud, ing., SEP
Personne-ressource :	Alice Vien-Bélanger, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2014-2015, le Comité a tenu deux rencontres, dont une en mai à Montréal et une autre en octobre à Lévis. Il s'est penché principalement sur les sujets suivants : la mise à jour du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement, le Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle, l'admission des professeurs en génie à l'Ordre ainsi que l'enseignement de l'éthique dans les programmes de génie.

1. Jusqu'en juin 2014.

COMITÉ DE LIAISON DES REGROUPEMENTS D'INGÉNIEURS

MANDAT

Le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs est un comité ad hoc né du « contrat social », signé le 8 mars 2002

Le mandat du Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs consiste à débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et à amener ces derniers à s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs.

Le mandat du Comité comporte quatre objectifs particuliers, à savoir :

- informer les partenaires des projets de prise de position publique propres à chaque groupe et échanger avec eux;
- harmoniser les points de vue des partenaires;
- trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires;
- assurer la pérennité des travaux du Comité.

Comités et groupes de travail

COMPOSITION

Membres :

Stéphane Bilodeau, ing., président,
Ordre des ingénieurs du Québec¹
Robert Sauvé, ing., président,
Ordre des ingénieurs du Québec
Carole Leroux, ing., présidente,
Syndicat professionnel des ingénieurs
d'Hydro-Québec (SPIHQ)
Bernard Parent, ing., Comité déontologie,
Syndicat professionnel des ingénieurs
d'Hydro-Québec (SPIHQ)
Johanne Desrochers, B.A., c.a.é.,
présidente-directrice générale,
Association des ingénieurs-conseils
du Québec (AICQ)¹
Claude Décary, ing., président du conseil,
Association des ingénieurs-conseils du
Québec (AICQ)
Michel Gagnon, ing., président,
Association professionnelle des ingénieurs
du gouvernement du Québec (APIGQ)
Mario Lajeunesse, ing., président,
Association des ingénieurs municipaux
du Québec (AIMQ)
Mathieu Richard, ing., directeur général,
Association des ingénieurs municipaux
du Québec (AIMQ)
Martin Tremblay, ing., président,
Syndicat professionnel des scientifiques
à pratique exclusive de Montréal (SPSPEM)
André Émond, vice-président ingénieurs,
Syndicat professionnel des scientifiques
à pratique exclusive de Montréal
(SPSPEM)
Secrétaire :
Chantal Michaud, ing., SEP,
directeur général
Ordre des ingénieurs du Québec²

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs n'a pas tenu de rencontre élargie pendant l'exercice.

Des rencontres individuelles d'information ont été organisées à l'initiative de M. Robert Sauvé, ing., président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment dans le cadre de la tournée régionale du président et du directeur général, en vue de resserrer les liens.

1. Jusqu'en juin 2014.

2. Depuis novembre 2014.

Comités régionaux

MANDAT

Les comités régionaux ont pour but d'assurer une présence active de l'Ordre dans les régions du Québec. L'équipe de l'Ordre spécialement affectée aux comités régionaux travaille en étroite collaboration avec les membres bénévoles engagés dans leur région afin de déployer les actions du plan stratégique.

Les comités régionaux ont comme mandat d'assurer la conception et la réalisation d'un plan d'action annuel de la région dans les trois grands champs d'intervention que sont :

- la promotion de la profession ;
- le développement professionnel ;
- le réseautage.

Les membres bénévoles et l'Ordre travaillent ensemble afin de réaliser des activités qui sauront répondre aux réalités des membres des différentes régions du Québec.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

La campagne de recrutement de bénévoles en région, un succès

Afin de s'assurer d'avoir les ressources bénévoles nécessaires pour lui permettre la réalisation de ses objectifs en région, l'Ordre a mis en place une campagne de recrutement incluant une tournée des régions. En septembre dernier, l'Ordre a lancé sa deuxième campagne de recrutement dans les régions du Québec. Huit activités régionales visant à recruter des bénévoles pour les comités ont été organisées. Plus de **130 participants** ont assisté à ces rencontres. L'Ordre a reçu plus de **65 dossiers de candidature** pour **35 postes ouverts**.

Actuellement, ce sont plus de 60 bénévoles qui sont actifs dans les comités régionaux et 110 bénévoles sectoriels qui travaillent de concert avec les comités afin d'offrir aux membres des activités de qualité répondant à leurs besoins.

COMPOSITION DES COMITÉS RÉGIONAUX

AU 31 MARS 2015

Comité régional de l'Estrie

Houssem Sfafi, ing., président
Mohamed Ghazi Aissaoui, ing.
Isabelle Bolduc, ing. jr
José Giannotti, ing.
Charles-Philippe Lamarche, ing. jr
Gilbert Nkurunziza, ing.
Jean-François Veilleux, ing.

Comité régional de Laval-Laurentides-Lanaudière

Raynald Ferland, ing., président
Nabilath Akimey, ing. jr
Geneviève Asselin-Demers, ing.
Najat Kamal, ing.
André Loiselle, ing.
Nathalie Martel, ing.
Crina Parau, ing.

Comité régional de Mauricie-Centre-du-Québec

Louise Audy, ing., présidente
Jean-Louis Adoutan, ing.
Maude-Josée Blondin, ing. jr
Jean-Luc Joyal, ing. jr
Katia Mayrand, ing.
Jean-François Sills, ing.

Comité régional de Montérégie

Alexandre Vigneault, ing., président
Angela Bandera, ing. jr
Abed Laïd, ing. jr
Khoi Nguyen, ing.
Isabelle Paradis, ing.
Lourdes Távora, ing.

Comité régional de Montréal

Roberto Palmieri, ing., président
Simon Desmarais, ing.
Nathan Feumessing Feugne, ing.
Abdenmour Larbi-Bouamrane, ing.
Pierre Lefebvre, ing.
Nayyara Mandjee, ing. jr
Moulay-Radouan Torkmani, ing. jr

Comité régional de l'Outaouais

Claude Laferrière, ing., président
Christian Caron, ing.
Alfredo Herrera, ing.
Julien T. Lessard, ing.
Hana Manai, ing. jr
John W. van den Bosch, ing., FIC

Comité régional de Québec–Chaudière–Appalaches

Michel Paradis, ing., président
Hélène Bourassa, ing.
Martin Bernier, ing.
Reynald Du Berger, ing.
Benoît Laganière, ing.
André Morin, ing.
Alexandre Pépin, ing.

Comité régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Ghislain Boivin, ing., président
Bernard Arsenault, ing.
Félix Boudreault, ing. jr
Zayan El Khaled, ing. jr
Philippe Hudon, ing.

Le 13 novembre 2014, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de M. Jacques Filion, ing., à titre de syndic de l'Ordre. M. Filion occupait les postes de directeur adjoint et de syndic adjoint depuis le 2 juin 2014 au Bureau du syndic, où il a su établir rapidement sa crédibilité. Il a travaillé plus de 30 ans à Transport Québec, où il a évolué jusqu'au poste de sous-ministre associé à la Direction générale de Montréal et de l'Ouest.

En plus du nouveau syndic, deux syndics adjoints, un enquêteur et un syndic correspondant se sont joints au Bureau du syndic. La liste du personnel figure à la page 24.

MANDAT

Le principal mandat du Bureau du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs ainsi que tous les règlements adoptés conformément au Code des professions. Les syndics adjoints doivent notamment voir à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs soient respectées par les membres de l'Ordre.

ENQUÊTES

Au cours de l'exercice de 2014-2015, le Bureau du syndic a reçu 355 demandes d'enquête. De ce nombre, 162 provenaient d'organismes publics et du public, 20 provenaient de confrères ingénieurs, 104 enquêtes ont été ouvertes à l'initiative du Bureau du syndic à la suite d'informations venant essentiellement des médias et de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC), et 69 provenaient de dossiers transmis par les autres services de l'Ordre. Sur l'ensemble des demandes, 204 dossiers d'enquête concernant 189 ingénieurs ont été ouverts.

Au terme d'enquêtes et d'analyses, le Bureau du syndic a porté 17 plaintes devant le Conseil de discipline et a fermé 291 autres dossiers après enquête et avisé les demandeurs de leur décision. De plus, sur l'ensemble des demandes d'enquêtes reçues, 95 demandes ont été fermées sans enquête, car elles

ne relevaient pas du mandat du Bureau du syndic. Lors de la fermeture de ces enquêtes, les syndics adjoints ont adressé des mises en garde à 27 ingénieurs. Les demandeurs d'enquête se sont prévalus de leur droit de demander l'avis du Comité de révision dans 28 dossiers. Par ailleurs, 27 dossiers ont fait l'objet d'une entente de conciliation par un syndic adjoint. Le délai moyen de traitement des dossiers qui ont été fermés pendant l'année a été de 32 mois.

Pour faire face à cet accroissement des dossiers d'enquête, le Bureau du syndic a instauré de nouvelles méthodes de travail et décrété comme prioritaires les dossiers de corruption, de collusion et de contributions politiques. Ceux-ci sont traités essentiellement par l'unité d'enquête spécialisée et le personnel du Bureau du syndic. Ce type de dossier représente actuellement 57 % des dossiers d'enquête en cours au Bureau du syndic.

Afin d'améliorer la performance au Bureau du syndic, un plan « Optimisation et valorisation » est réalisé depuis septembre 2014 par une équipe de projet et l'ensemble du personnel. Le but est d'instaurer de nouvelles méthodes de travail et d'optimiser les façons de faire pour diminuer le nombre de dossiers d'enquête actifs. Ce plan se concentre essentiellement sur les quatre axes suivants : mise en application des processus de gestion des enquêtes, gestion des dossiers et de la documentation, gestion de la contribution du personnel et gestion des communications et du changement.

En octobre 2014, le Bureau du syndic a été appelé à témoigner devant la CEIC afin d'apporter certaines informations et précisions concernant le Bureau du syndic, telles que : les pouvoirs d'enquête du syndic, le fonctionnement du Bureau du syndic, l'historique des enquêtes, le budget, les défis actuels, les actions posées, diverses statistiques sur les plaintes et des recommandations.

Au cours de l'année, le Bureau du syndic a déposé 17 plaintes dont plusieurs sont liées aux témoignages entendus devant la CEIC. À ce titre, des plaintes concernaient des ingénieurs impliqués dans des activités de collusion dans la région

Le Bureau du syndic a répondu à plus de 1 056 courriels et appels téléphoniques acheminés par la ligne 1 877 ÉTHIQUE.

de Gatineau et une autre plainte visait un ex-ingénieur à la Ville de Montréal qui a accepté, à de nombreuses reprises, des avantages indus de la part d'entrepreneurs faisant affaire avec son employeur. Un ingénieur a en outre été radié pour avoir omis de sauvegarder son indépendance professionnelle et s'être placé en situation de conflit d'intérêts. D'autres plaintes ont été déposées contre deux ingénieurs impliqués dans la préparation des plans et devis des travaux de réfection des murs sous les paralumes du tunnel Viger en 2011.

PRÉVENTION ET RECHERCHES

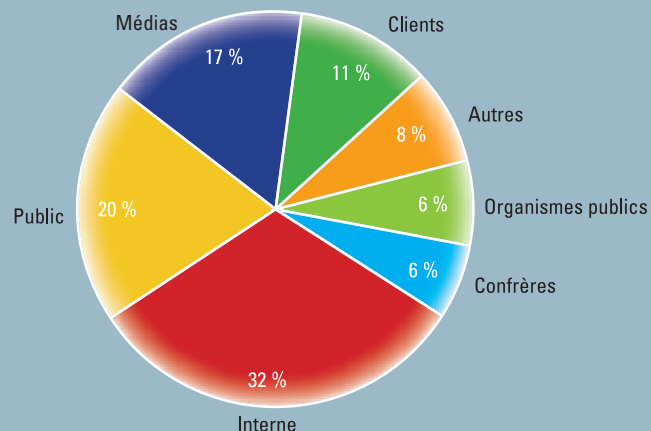
Au cours de cette même période, le personnel du Bureau du syndic a également consacré du temps et de l'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou leurs employeurs ainsi qu'au public en général sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession. Il a ainsi répondu à plus de 1 056 appels téléphoniques (acheminés par la ligne 1 877 ÉTHIQUE) et courriels. De nouveaux processus ont été mis en place afin de mieux catégoriser et de documenter les appels et les demandes de renseignements reçus, qu'ils mènent ou non à l'ouverture d'une enquête.

Au chapitre de la prévention, le Bureau du syndic a donné trois conférences, au Colloque annuel de l'Ordre ainsi que dans les facultés de génie. De plus, dans chaque numéro de la revue *PLAN* et dans le bulletin électronique destiné aux membres, le Bureau du syndic a fait paraître un article sur la déontologie, l'éthique ou les obligations professionnelles.

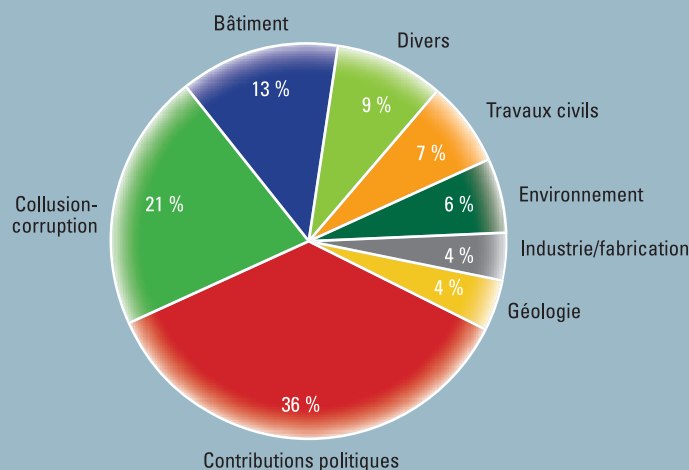
BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

Dossiers d'enquête actifs au 1 ^{er} avril 2014	856
Demandes d'enquête reçues	355
Dossiers d'enquête ouverts	204
Demandes fermées sans enquête	95
Dossiers d'enquête fermés	308
Dossiers réglés par la conciliation d'un syndic	27
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline	17
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2015	759
Appels et demandes de renseignements	1 056
Participants aux conférences et aux présentations	320
Demandes d'accès à l'information reçues	11

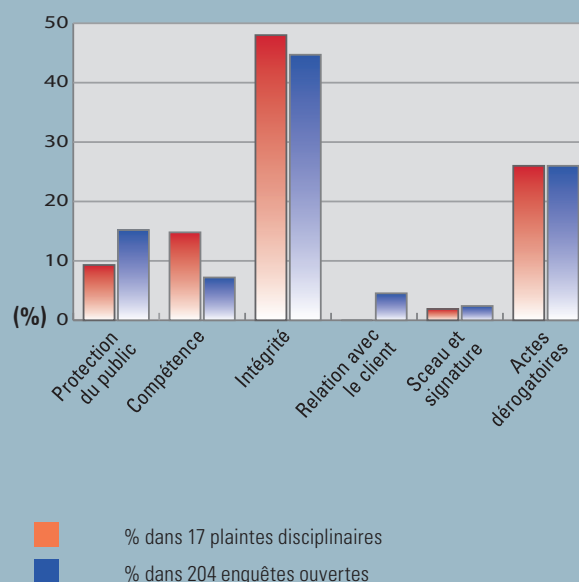
SOURCE DES DEMANDES D'ENQUÊTE EN 2014-2015



DOMAINES DES ENQUÊTES ACTIVES EN 2014-2015



OCCURRENCE DES PRINCIPAUX REPROCHES INVOQUÉS DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES ET LES PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES DURANT L'ANNÉE 2014-2015



Rapport du directeur général



UNE ORGANISATION PLUS EFFICIENTE

Après avoir occupé le poste de syndic de l'Ordre pendant un an et demi, c'est avec enthousiasme que j'ai accepté en novembre 2014, de relever de nouveaux défis à la direction générale.

Chantal Michaud, ing., SEP
Directeur général

Mon premier mandat comme directeur général aura été de développer un plan de transformation organisationnelle en fonction des orientations et des décisions prises par le Conseil d'administration en décembre dernier, tout en respectant les impératifs budgétaires de l'année 2015-2016.

VERS UNE OPTIMISATION DE NOTRE STRUCTURE

Un des principaux objectifs de ce plan de transformation vise à faire de l'Ordre une organisation plus efficiente et centrée sur sa mission de protection du public, ce qui nous a amenés, dans un premier temps, à revoir l'organisation du travail ainsi que les rôles et les responsabilités de certaines équipes. Résultat : un important travail d'optimisation de la structure organisationnelle et une rationalisation de l'effectif ont eu lieu dès le début de l'année 2015.

La Direction de la stratégie et des projets a été abolie, ainsi qu'une dizaine de postes dont plusieurs étaient déjà vacants. La Direction des communications et des affaires publiques et la Direction du développement professionnel ont également été regroupées au sein d'une seule et même direction, sous la responsabilité de M. Luc Vagneux, CRIA, qui occupait le poste de directeur du développement professionnel depuis 2011.

Nos efforts pour améliorer notre efficacité organisationnelle se poursuivront au cours des prochains mois, notamment avec l'implantation d'un système de gestion de l'information financière, la revue complète de nos infrastructures de technologies de l'information et la consolidation des activités du secrétariat et des affaires juridiques.

MISER SUR UNE APPROCHE « CLIENT »

Afin d'améliorer notre efficacité et notre efficience organisationnelle, le plan de transformation présenté au CA en janvier 2015 mise également sur le

développement d'une approche axée sur le service à nos clientèles (candidats, membres, public) au sein de nos différents services, que ce soit l'inscription, l'admission, la surveillance de la pratique, le développement professionnel ou le Bureau du syndic. L'Ordre, dans le cadre de son mandat de protection du public, doit se donner les moyens de mieux soutenir et accompagner ses membres pour qu'ils puissent, comme ingénieurs, utiliser leur expertise dans les meilleures conditions.

Cette approche client s'inscrit également dans la volonté du Conseil d'administration de se rapprocher des membres et d'être davantage à leur écoute. Une volonté qui s'est traduite très concrètement au début de cette année par la tournée consultative sur le projet de règlement de l'exercice en société et la tournée régionale à laquelle j'ai eu le plaisir de participer avec notre président, M. Robert Sauvé, ing. Cette tournée régionale nous a permis de reprendre un dialogue constructif avec nos membres dans toutes les régions du Québec et de mieux comprendre leur réalité professionnelle.

REPRISE DU PROJET DE RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

Au début de l'année 2015, le projet de révision de la Loi sur les ingénieurs et de plusieurs autres lois professionnelles a été remis sur les rails par l'Office des professions du Québec. L'Ordre offre son entière collaboration à l'Office et a déjà mis en place une équipe de travail spécialement affectée à cette révision tant attendue. Pour rappel, la loi actuelle date de 1964 et elle ne reflète plus adéquatement l'évolution de la profession depuis les 50 dernières années. Au moment d'écrire ces lignes, l'objectif de l'Office est qu'une nouvelle mouture du projet de loi puisse être déposée l'automne prochain à l'Assemblée nationale.

MOBILISER NOS RESSOURCES INTERNES

Dans un contexte où notre organisation doit se transformer et se réinventer pour relever les importants défis auxquels elle fait face, la mobilisation de nos ressources humaines et l'adhésion de nos employés aux changements en cours sont de la première importance. C'est dans ce contexte que j'ai confié à M. Soucy, directeur des ressources humaines de l'Ordre depuis janvier 2014, les fonctions additionnelles de directeur général adjoint en mars 2015. Cette décision s'inscrit dans une volonté de bénéficier de la vaste expérience de M. Soucy en gestion des changements organisationnels.

En terminant, j'aimerais remercier l'équipe de direction et les employés de l'Ordre, qui ont démontré, au cours des derniers mois, leurs capacités d'adaptation et leur volonté de contribuer aux changements requis pour assurer la pérennité de l'Ordre.

Je remercie également le président de l'Ordre et son Conseil d'administration pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me nommant directeur général de l'Ordre.

La tournée régionale a permis à l'Ordre de reprendre un dialogue constructif avec ses membres dans toutes les régions du Québec et de mieux comprendre leur réalité professionnelle.

Comité de direction

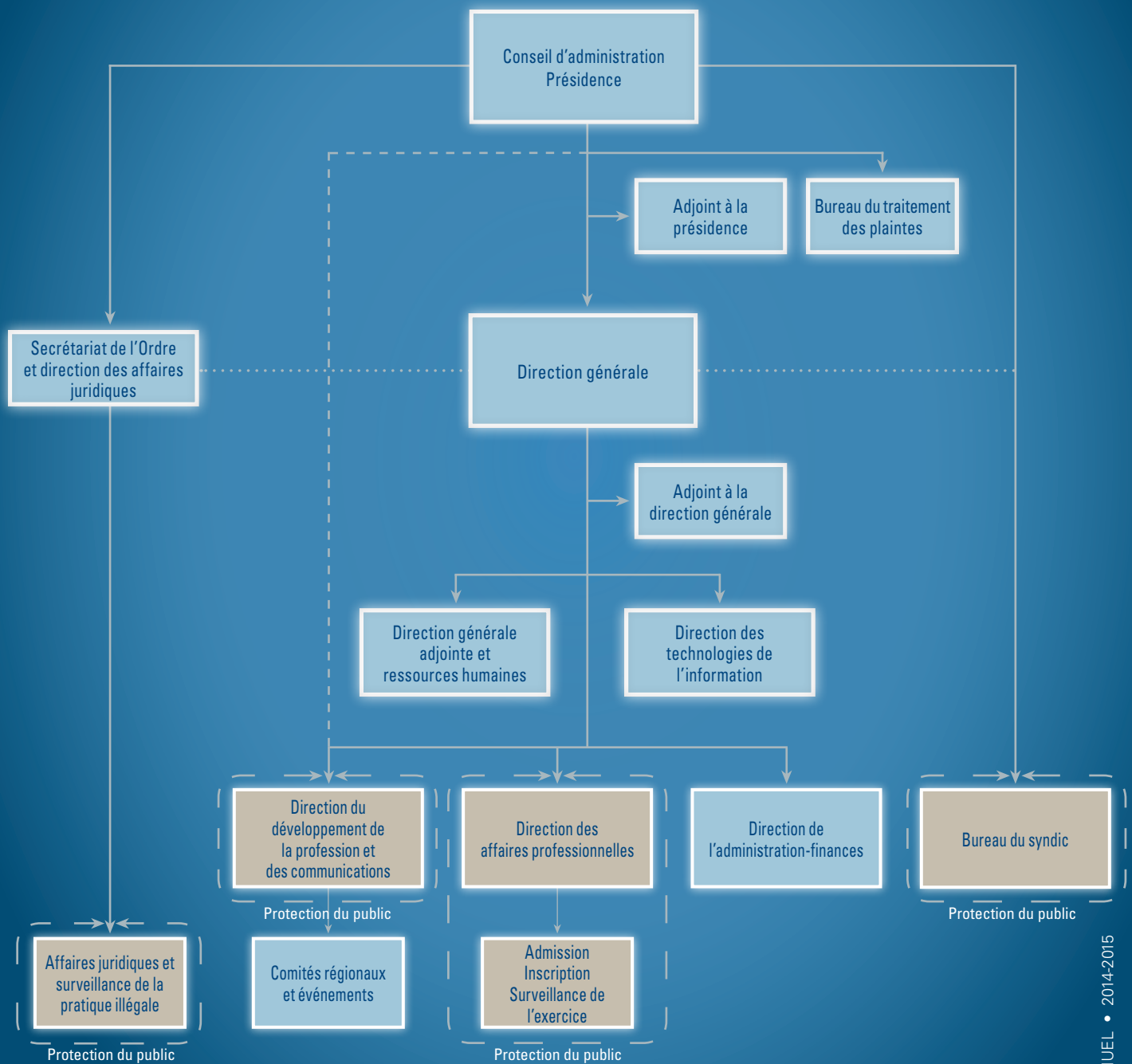


De gauche à droite première rangée : **Jacques Filion, ing.**, Syndic, **Claude Soucy**, Directeur général adjoint et des ressources humaines, **Chantal Michaud, ing., SEP**, Directeur général, **Lorraine Godin, CPA, CA**, Directrice de l'administration-finances

Rangée arrière : **Luc Vagneux, CRIA**, Directeur du développement de la profession et des communications, **Daniel Ducharme**, Directeur des technologies de l'information par intérim, **Louis Tremblay, ing.**, Directeur des affaires professionnelles.

Absente de la photo : **M^e Louise Jolicœur**, Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques par intérim.

Organigramme de l'Ordre des ingénieurs du Québec



Lien administratif
Lien conseil - - - - -
Protection du public []

Personnel de l'Ordre

au 31 mars 2015

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Poste à pourvoir Adjoint à la présidence
Poste à pourvoir Bureau du traitement des plaintes

DIRECTION GÉNÉRALE

Chantal Michaud, ing., SEP Directeur général
Évelyne Parmentier Adjointe administrative

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Claude Soucy Directeur général adjoint et des ressources humaines
Francis Benoit Pelletier, CRHA Conseiller principal aux ressources humaines
Diane Le Tarte Secrétaire de direction
Poste à pourvoir Partenaire d'affaires ressources humaines
Chantal Renaud¹ Conseillère en gestion du changement

SECRÉTARIAT ET DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

M^e Caroline Simard Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques
M^e Louise Jolicoeur Secrétaire de l'Ordre et directrice des affaires juridiques par intérim
Nathalie Caron Adjointe à la secrétaire et directrice des affaires juridiques

Secrétariat

M^e Amélie Proulx Secrétaire adjointe
Karine Giard Adjointe administrative aux instances
Josée Le Tarte Secrétaire du Conseil de discipline
Chantal Nicol Archiviste
Byron Largaespada Molina Technicien en archivistique

Législation et contentieux

M^e Patrick Marcoux Chef à la législation et au contentieux
Louise Gauthier Adjointe administrative à la législation et au contentieux
M^e Janick Dufour Avocate
M^e François-Xavier Robert Avocat
M^e Élie Sawaya Avocat
M^e Vivianne Fortier² Avocate
Diane Rego Technicienne juridique et secrétaire suppléante au Conseil de discipline
Samy Abdennebi Technicien juridique

Surveillance de la pratique illégale

Philippe-André Genest, ing. Chef à la surveillance de la pratique illégale
Carol Khoury, ing. Conseillère à la surveillance de la pratique illégale
Jean Dumouchel Préposé à la surveillance de la pratique illégale
Yves Beaulieu Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale
Jacques Bellemare Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale
Gilles Dupuis Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale
Jean Dubé Enquêteur à la surveillance de la pratique illégale

BUREAU DU SYNDIC

Jacques Filion, ing. Syndic
Poste à pourvoir Directeur adjoint et syndic adjoint
Mélanie Groulx Secrétaire de direction
Rémi Laurent, ing. Syndic adjoint
Réal Allard, ing. Syndic adjoint
Sophie Gagnon, ing. Syndique adjointe

Réal R. Giroux, ing. Syndic adjoint
Muriel Jestin, ing. Syndique adjointe
Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint
Robert C. Lalonde, ing. Syndic adjoint
Alain Ouellette, ing. Syndic adjoint
Bernard Pelletier, ing. Syndic adjoint
André Prud'homme, ing. Syndic adjoint
Mario Thérberge, ing. Syndic adjoint
M^e Johanne Pinsonnault Avocate
M^e Marie-France Perras Avocate
Carole Delcorde Analyste-rechercheur
Rodrigue Jean-Baptiste, ing. Analyste-rechercheur
Aydeé Montañó Rodriguez Analyste-rechercheur
Catherine Durocher Analyste-rechercheur
M^e Martine Gervais Analyste-rechercheur
Jean Beaudoin Enquêteur
Gisèle Forand Secrétaire juridique
Fatima El Gharras Secrétaire juridique
Léa Ibarri Secrétaire juridique
Sandra Parent Secrétaire juridique
Frédéric Normandin² Archiviste
Denis Drolet, ing.¹ Syndic correspondant
Michel Lanoue, ing.¹ Syndic correspondant
Mario Levasseur, ing.¹ Syndic correspondant

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Daniel Ducharme¹ Directeur des technologies de l'information par intérim
René Moreau jr Analyste principal en sécurité informatique
Pierre Couture Analyste-programmeur senior
David Blanchette, ing. Analyste-programmeur
Gilles Martineau Conseiller aux services informatiques
Dave Dupéré, ing. Chargé de projets

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION ET DES COMMUNICATIONS

Luc Vagneux, CRHA Directeur du développement de la profession et des communications
Mélanie Claveau Secrétaire de direction
Françoise L'Heureux Secrétaire de direction

Communications

Geneviève Terreault Chef des communications
Patrick Leblanc Conseiller en communications
Aline Vandermeer Conseillère en communications
Nathalie Grandot² Conseillère en communications
Malika Daoud Coordonnatrice de la promotion
Sandra Etchenda Coordonnatrice des éditions
Michel Dubé Infographiste
Sabrina Lotun Agente de production Web
Marilyn Gauthier Agente de projets

Développement professionnel

Daniel Jolin, CRHA Coordonnateur au développement professionnel
Dominique Laguë Adjoint au développement professionnel
Isabelle Côté Agente au développement professionnel
Amélie Miville Agente au développement professionnel
Anabelle Dumoulin² Préposée au développement professionnel

Comités régionaux

Line Paquette Coordonnatrice aux régions
Julie Sageau Agente régionale

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Louis Tremblay, ing. Directeur des affaires professionnelles
Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction
Sonia Gonzalez, ing. Conseillère en ingénierie

Admission et permis

Alice Vien-Bélanger, ing. Chef aux permis et secrétaire du CEX
Poste à pourvoir Chef adjoint aux permis
Serge Beaulieu, ing. Conseiller aux permis
Enrico Cinelli, ing. Conseiller aux permis
Lynn Laflamme Secrétaire à l'admission et aux permis
Véronique Tremblay Technicienne aux permis
Manon Allard³ Technicienne aux permis
Isabelle Brière Adjointe à l'admission
Sylvie Regan Adjointe à l'admission
Hélène Boucher Adjointe aux examens
Sylvie Laurendeau Adjointe aux permis
Élyse Cusson Agente à l'admission
Lorraine Bick Agente à l'admission
Ginette Ethier Agente à l'admission
Nadine Léonard Préposée au parrainage et à l'examen professionnel

Francine Lapointe
Émilie Sauvage

Préposée aux permis
Préposée aux permis

Inscription

Marc Bellerive, ing. Chef de l'inscription
Martin Bissonnette Technicien à l'inscription
Josée St-Germain Technicienne à l'inscription
Louise Chétrit³ Technicienne à l'inscription
Sylvie Frédette Agente d'accueil et d'information
Lucie Péloquin Préposée au tableau des membres
Isabelle Gatien Préposée à l'inscription
Francine Royer Préposée à l'inscription
Alain La Rue² Commis à l'inscription annuelle

Surveillance de l'exercice

Bernard Cyr, ing. Chef de la surveillance de l'exercice et secrétaire du CIP
Robert D'Aoust, ing. Coordonnateur des inspections et secrétaire suppléant du CIP
Mario Lesieur, ing. Coordonnateur des inspections portant sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP
Claude Laforest, ing.³ Coordonnateur des inspections portant sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP
J A René Bourassa, ing. Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP
Pierre Girard, ing. Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP
Michel Blondin, ing. Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP
Émilie Rocheleau Technicienne à la surveillance de l'exercice
Samya Myriam Hamdane Secrétaire juridique
Céline Boulay Secrétaire à l'inspection portant sur la compétence
Ermithé Nazaire Secrétaire à la surveillance de l'exercice
Micheline Sayad Achkar, ing.¹ Inspectrice
Ronald F. Blanchet, ing.¹ Inspecteur
Claude Cinq-Mars, ing.¹ Inspecteur
Denis Cossette, ing.¹ Inspecteur
Dany Ducasse, ing.¹ Inspecteur
Denis Dufour, ing.¹ Inspecteur
Steeve Fecteau, ing.¹ Inspecteur

Johanne Hamel, ing.¹ Inspectrice
Germain Lavallée, ing.¹ Inspecteur
Nora Manoli, ing.¹ Inspectrice
François Poirier, ing.¹ Inspecteur
Claudio Polonia, ing.¹ Inspecteur
Marc Provencher, ing.¹ Inspecteur
René Bourassa, ing.¹ Inspecteur
Nathalie LeBlanc, ing.¹ Inspectrice
Sylvie Cadrin, ing.¹ Inspectrice
André-P. Robert, ing.¹ Inspecteur
Raynald Simard, ing.¹ Inspecteur
Naguib Tannous, ing.¹ Inspecteur
Gilbert Thérberge, ing.¹ Inspecteur
Jean Crépeault, ing.¹ Inspecteur
Nhan Pham An, ing.¹ Inspecteur

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Lorraine Godin, CPA, CA Directrice de l'administration-finances
Claudia Paquette Secrétaire de direction

Trésorerie

Alain Picard, CPA-CGA Contrôleur
Sylvie Leroux, CPA-CGA Comptable
Mélicha Daviault-Léveillé Technicienne à la paie/ressources humaines
Francine Desrosiers Préposée à la comptabilité
Mariana Angela Salajan Préposée à la comptabilité

Services auxiliaires

Guy Dumont Coordonnateur aux services auxiliaires
David Avond Préposé aux services auxiliaires
Yves Beaulieu Préposé aux services auxiliaires
Alain Bérubé Préposé aux services auxiliaires

1. Travailleur autonome.
2. Poste temporaire.
3. Affectation temporaire.

MANDAT

L'équipe des Ressources humaines est un partenaire stratégique qui accompagne l'organisation de manière proactive en contribuant significativement à l'élaboration des grandes orientations ainsi qu'à leur mise en œuvre.

Pour ce faire, elle soutient la vision et la mission de l'organisation en contribuant à la réalisation des activités du plan stratégique, plus particulièrement :

- en établissant des pratiques de gestion mobilisatrice ;
- en proposant un milieu de travail motivant, enrichissant et innovant pour attirer et retenir les talents ;
- en favorisant la création de valeur ajoutée pour notre clientèle.

TRANSFORMATION ET MOBILISATION

Contribuer de façon marquée à concilier le projet de transformation organisationnelle, la gestion du changement et la mobilisation des employés : voilà le défi constant de la Direction des ressources humaines. Notre souhait, toujours adapté au contexte de transformation, est d'agir notamment en amont dans un rôle-conseil auprès de chacune des directions afin de faciliter la prise de décision et d'assurer le maintien de la cohérence organisationnelle en matière de gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, notre objectif de mobilisation des employés s'appuie sur l'élaboration et l'implantation de programmes de soutien destinés aux gestionnaires et à l'ensemble du personnel, sur une approche intégrée en matière de gestion de projets et sur l'accompagnement dans les processus d'appropriation des changements.

VIVA ! PROGRAMME SANTÉ EN ENTREPRISE

Afin d'offrir à nos employés un milieu de travail enrichissant, nous avons mis en place, en partenariat avec notre assureur collectif, il y a maintenant trois ans, le programme Viva ! Santé.

Par l'intermédiaire de diverses activités (ateliers, conférences, défis, etc.), ce programme permet de sensibiliser et d'influencer les employés en les incitant à adopter de saines habitudes de vie et à prendre leur santé en main. Les thèmes abordés sont nombreux, p. ex. conciliation travail et vie personnelle, exercice physique, gestion du stress, saine alimentation, etc. À la lumière d'un sondage mené en janvier, 94 % des employés ont affirmé être satisfaits de pouvoir bénéficier du programme et 75 % confirment avoir modifié leurs habitudes de vie grâce à Viva ! Santé.

Nous contribuons de façon marquée à concilier le projet de transformation organisationnelle, la gestion du changement et la mobilisation des employés.

MANDAT

La Direction des technologies de l'information (TI) vise à sélectionner et à implanter des systèmes et des technologies nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Ordre ainsi qu'à en assurer la pérennité. Par conséquent, la teneur de son mandat varie en fonction de l'importance des interventions qui lui incombent.

À l'automne 2014, la Direction s'est vu confier la mission d'agir comme un levier stratégique pour la mise en place d'une

et de sauvegarde des données. Avec ces mises à jour, l'Ordre peut compter sur un environnement plus performant et plus sécuritaire. La Direction a, de plus, réalisé une étude en vue d'héberger ses serveurs à l'extérieur du siège social, de manière à bénéficier d'un environnement répondant aux plus hauts standards de l'industrie. Au cours du dernier mandat, le personnel de la Direction des technologies de l'information a par ailleurs répondu à 1 542 appels.

Grâce à des mises à jour importantes de nos infrastructures informatiques, l'Ordre peut compter sur un environnement plus performant et plus sécuritaire.

organisation renouvelée et performante. C'est donc avec enthousiasme qu'elle aborde ce défi dans la perspective de revoir son offre de services et de mettre en place des technologies et des systèmes performants.

PLAN DIRECTEUR

L'année a été marquée par la réalisation d'un diagnostic de l'environnement TI dans le cadre de l'étude de la performance organisationnelle. Ce diagnostic a notamment permis de déterminer une série de mesures visant à rendre le secteur encore plus efficient et efficace, dont la réalisation d'un plan directeur.

Ce plan directeur inclut à la fois une révision complète de la stratégie TI et l'ordonnancement des initiatives requises par l'organisation pour les trois prochaines années (2015 à 2018). La stratégie TI a été revue en fonction du nouveau mandat confié à la Direction. En ce qui concerne les initiatives, chacune d'entre elles a été documentée et hiérarchisée en fonction des alignements stratégiques.

INFRASTRUCTURE

Malgré de nombreux changements intervenus au cours de 2014, la Direction a réussi à maintenir un taux de disponibilité de 99,46 % pour l'ensemble de ses infrastructures. Des mises à jour importantes ont été apportées aux composantes de sécurité, aux serveurs de production, à l'infrastructure de stockage

LIVRAISON DE PROJETS

Le progiciel de gestion intégré (PGI) assure une gestion centralisée des données et offre la possibilité de gérer par dossiers l'ensemble des processus d'affaires. Ce système améliore le service aux clientèles en optimisant les processus d'affaires de l'Ordre. Au cours des dernières années, des prestations de services électroniques se sont greffées au PGI afin de permettre aux membres de bénéficier d'un meilleur soutien pour la mise à jour des données. En 2014-2015, l'équipe s'est appliquée à améliorer l'expérience de consultation de la prestation électronique de services. L'équipe a également procédé à la bonification de la prestation électronique de services pour la saisie des données relatives à la déclaration d'activités de développement professionnel. Le module de l'inscription a aussi été revu afin d'y inclure les nouvelles règles de dispenses du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

COORDINATION DES INSTANCES

La Direction du secrétariat et des affaires juridiques coordonne les réunions des instances politiques (Conseil d'administration, Comité exécutif et Assemblée générale des membres) et en assure les suivis. Au cours du dernier exercice, la Direction a offert son soutien dans la préparation de 11 séances du Conseil d'administration et de 21 du Comité exécutif ainsi que dans celle de l'Assemblée générale extraordinaire et de l'Assemblée générale annuelle.

La Direction du secrétariat et des affaires juridiques assure le développement et le respect de la législation et de la réglementation auxquelles est assujéti l'Ordre et est chargée de l'ensemble des affaires contentieuses. Elle offre son expertise légale à toutes les directions de l'Ordre. La Direction est également responsable de la surveillance de la pratique illégale et du centre d'archives.

La Direction est en outre responsable des tâches suivantes :

- dresser le tableau des membres et s'assurer de sa mise à jour;
- voir à l'application du Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec et surveiller le déroulement du vote;
- veiller à l'application du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs;
- traiter les demandes d'accès à l'information et s'assurer de la protection des renseignements personnels;
- valider les contrats de l'Ordre et émettre des opinions juridiques pour l'ensemble des activités de l'organisation;
- assurer la coordination et la mise à jour des politiques de l'Ordre;
- assurer une veille législative et analyser les projets de lois et de règlements qui intéressent la profession;
- assurer la représentation dans les dossiers de compétence, d'infractions judiciaires et d'infractions pénales;
- enquêter en matière de pratique illégale;
- gérer la documentation et les archives de l'Ordre.

Enfin, la Direction assume le secrétariat des comités statutaires suivants :

- Conseil de discipline;
- Comité de révision;
- Conseil d'arbitrage.

Elle assure aussi le secrétariat des comités suivants, qui relèvent du Conseil d'administration :

- Comité sur la gouvernance;
- Comité ad hoc « suivis de l'AGE »;
- Comité d'éthique des administrateurs;

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Secrétaire de l'Ordre est par ailleurs responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. Elle agit par délégation de la présidence. À ce titre, elle assure l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Elle analyse les implications de ces lois, en coordonne la mise en œuvre et met en place les outils nécessaires pour répondre aux demandes d'accès aux documents et assurer la protection des renseignements personnels recueillis par l'Ordre. Pour l'exercice 2014-2015, la Secrétaire a reçu 25 demandes d'accès à l'information. Au 31 mars 2015, un dossier de demande d'accès demeurait en cours de traitement. La durée moyenne de traitement des demandes d'accès à l'information est de 22 jours. Au cours de l'exercice, il y a eu une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

CONCILIATION

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour des services professionnels rendus peut soumettre une demande de conciliation à la Secrétaire de l'Ordre dans les 60 jours suivant la date de réception de ce compte. La Direction du secrétariat et des affaires juridiques traite ces demandes et s'assure des suivis auprès des conciliateurs.

Au cours de l'exercice 2014-2015, 16 nouvelles demandes ont été reçues. Après l'intervention du conciliateur désigné par la Secrétaire de l'Ordre, six demandes se sont terminées par une entente entre les parties et cinq demandes n'ont pas conduit à une entente. Deux demandes ont été rejetées pour non-respect du délai. Au 31 mars 2015, trois dossiers demeuraient à l'étude.

CONCILIATION PAR LE PRÉSIDENT

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie des ingénieurs, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur d'agir en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation du président de l'Ordre. Au cours de l'exercice 2014-2015, aucune demande de conciliation par le président n'a été reçue.

CONSEIL D'ARBITRAGE

En vertu de l'article 3.01.01 du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client peut, dans les 15 jours de la réception du rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant au conciliateur un formulaire ainsi qu'une copie du rapport et de ses annexes. De plus, en vertu de l'article 3.02.01 dudit Règlement, un conseil d'arbitrage est composé de trois arbitres lorsque le montant en litige est de 10 000 \$ ou plus, et d'un seul lorsque celui-ci est inférieur à 10 000 \$. Aucune demande n'a été reçue pour l'exercice 2014-2015.

RÈGLEMENTATION RÉALISATIONS

Projets réglementaires en cours

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES INGÉNIEURS

Ce règlement vise à conférer davantage de souplesse dans le choix par l'ingénieur de ses activités de formation continue, par l'élimination des limites d'heures associées à certaines activités de formation continue. Il dispense des obligations de formation continue les retraités qui ne travaillent pas à temps plein et qui ne posent pas d'actes professionnels en génie.

Ce règlement a été approuvé par l'Office des professions du Québec le 2 mai 2014 et est entré en vigueur le 5 juin 2014.

RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR EN SOCIÉTÉ

Ce projet de règlement vise à autoriser un ingénieur à exercer des activités professionnelles au sein d'une société par actions ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée constituée à cette fin, ce qui n'était plus permis depuis le 21 juin 2001.

La Direction a préparé un projet de règlement qui a été soumis à la consultation des membres, du 1^{er} décembre 2014 au 28 février 2015. Cette consultation a été effectuée par différents moyens, notamment des séances de consultation et un forum de discussion.

Au cours de la prochaine année, un projet de règlement modifié devrait être soumis au Conseil d'administration pour adoption et, par la suite, à l'Office des professions du Québec et au Conseil des ministres pour approbation.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES INGÉNIEURS (PROJET)

Ce projet de règlement vise principalement à assurer une meilleure concordance du Code de déontologie des ingénieurs avec le projet de Règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société.

La Direction a préparé un projet de règlement qui a été soumis à la consultation des membres, du 1^{er} décembre 2014 au 28 février 2015. Cette consultation a été effectuée par différents moyens, notamment des séances de consultation et un forum de discussion.

Au cours de la prochaine année, un projet de règlement modifié devrait être soumis au Conseil d'administration pour adoption et, par la suite, à l'Office des professions du Québec et au Conseil des ministres pour approbation.

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres professionnels.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de quatre représentants du public nommés par l'Office des professions du Québec. Il siège en formation de trois membres : le président du Comité, ingénieur, plus un membre ingénieur et un membre représentant du public. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui avait au préalable demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline.

Durant le présent exercice, le Comité de révision a reçu 19 nouvelles demandes d'avis et a tenu 11 séances de travail. Le Comité de révision a rendu 22 avis, et 2 demandes d'avis demeurent à l'étude en date du 31 mars 2015. Dans 19 dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline.

Consulter les membres plus efficacement, c'est ce qu'a fait l'Ordre en effectuant une tournée consultative et en mettant en place un forum Web de discussion dans deux projets de règlement.

Secrétariat et affaires juridiques

COMITÉ DE RÉVISION

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2014	3
Dossiers ouverts au cours de l'exercice 2014-2015	19
Dossiers fermés (hors délai ou autres motifs)	2
Avis rendus par le Comité	22
pas lieu de porter plainte	19
suggestion au syndic de poursuivre l'enquête	3
nomination d'un syndic ad hoc	0
transmission au Comité d'inspection professionnelle	0
Dossiers en traitement au 31 mars 2015	3

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 22 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. La liste des membres se trouve à la page 11. Le Conseil siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs. Au cours du présent exercice, le Conseil de discipline a tenu 21 jours d'audience, effectué 59 gestions de l'instance et accordé 31 demandes de remise.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Conseil de discipline a été saisi de 18 nouvelles plaintes, dont 17 provenant du syndic ou de l'un de ses adjoints et 1 d'un syndic ad hoc, en plus des 52 plaintes présentées au cours des exercices antérieurs, totalisant 399 chefs d'accusation.

En fin d'exercice, 62 dossiers sont toujours à l'étude et se répartissent comme suit : 21 en attente d'être entendus par le Conseil, tant sur la culpabilité que sur la sanction ; 18 suspendus *sine die*, le temps d'obtenir la décision finale dans leur dossier respectif ; 9 en attente d'une décision du Conseil ; 1 en attente d'être entendu par le Tribunal des professions ; 13 en attente d'un jugement de la Cour supérieure, dont 12 par suite des demandes de révision judiciaire de jugements du Tribunal des professions et 1 relativement à une requête en évocation d'une décision du président du Conseil quant à la révision d'un mémoire de frais.

BILAN DES ACTIVITÉS

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2014 (début d'exercice)	52
Dossiers ouverts pendant l'exercice	18
Dossiers traités pendant l'exercice	70
Dossiers fermés pendant l'exercice	8
Dossiers actifs au 31 mars 2015 (fin d'exercice)	62

DÉCISIONS

Depuis le 1^{er} avril 2014, huit dossiers ont été fermés :

- trois, par suite des désistements relatifs à des appels portés par l'intimé ;
- cinq, par suite des sanctions prononcées contre les intimés par le Conseil.

Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Conseil a rendu 12 décisions : 2 portant sur des points préliminaires, à savoir sur une demande de report *sine die* de l'audition et l'autre sur une requête en rejet de la plainte, 3 portant sur la culpabilité de l'intimé, 2 sur la sanction, 5 résultant d'une entente et portant sur la culpabilité et sur la sanction. Il est à noter que 10 de ces 12 décisions ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DE SIX INGÉNIEURS¹ (DOSSIERS FERMÉS²)

En nombre de chefs d'accusation

Révocation du permis	0
Radiation permanente	0
Radiation temporaire (variant de 3 mois à 10 ans)	20
Recommandation au Conseil d'administration	0
Amende de 1 000 \$ et plus (variant de 1 000 \$ à 1 500 \$)	8
Réprimande	0

1. Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

2. Bien que huit dossiers aient été fermés, trois concernaient le même ingénieur.

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Autorisant le retrait de la plainte	0
Autorisant la suspension du dossier dans l'attente d'un jugement	1
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Refusant l'arrêt des procédures	1
Déclarant l'intimé coupable	2
Acquittant partiellement l'intimé et déclarant l'intimé coupable sur certains chefs	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	5
Imposant une sanction	2

JUGEMENTS RENDUS PAR LE TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions du Conseil portées en appel auprès du Tribunal des professions et dont permission a été accordée	4
Appel sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience par le Tribunal des professions est terminée	0
Jugements rendus par le Tribunal des professions	14

NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 56 PLAINTES TRAITÉES

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	Arrêt des procédures	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	35	7	3	0	0	25
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.02, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.04, 3.02.07, 3.02.08, 3.02.09, 3.02.10, 3.03.01, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01, 3.05.02, 3.05.03, 3.05.05, 3.06.01, 3.06.03 et 3.06.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	168	54	9	3	4	98
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a) et g), 4.02.02, 4.02.03 a) et c) du Code de déontologie des ingénieurs]	29	12	0	1	0	16
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01, 5.01.04 et 5.02.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	3	2	0	0	0	1
Divers [art. 2.01 a) du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs; art. 39 du Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 16 du Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs ainsi que les art. 59, 59.2, 59.3, 60, 60.2, 114 et 149.1 du Code des professions]	164	25	5	12	19	103
	399	100	17	16	23	243

INFRACTIONS JUDICIAIRES, DISCIPLINAIRES ET PÉNALES

Toute personne qui désire obtenir un permis de l'Ordre, s'inscrire au tableau ou renouveler son inscription doit informer l'Ordre si elle a fait l'objet d'une déclaration la reconnaissant coupable d'une infraction criminelle ou disciplinaire ou d'exercice illégal d'une profession, que ce soit au Canada ou à l'étranger. En tout temps, un membre déclaré coupable d'une telle infraction doit également en informer l'Ordre.

Le Comité exécutif peut, si l'infraction commise a un lien avec l'exercice de la profession d'ingénieur, refuser la délivrance d'un permis ou l'inscription au tableau. Il peut également limiter ou suspendre le droit d'un ingénieur d'exercer des activités professionnelles ou même le radier provisoirement. Finalement, le Comité exécutif peut radier un membre qui refuse de fournir les documents ou les renseignements requis pour analyser la condamnation dont il a fait l'objet.

Pendant l'année 2014-2015, l'Ordre a reçu 121 déclarations de condamnations criminelles, pénales ou disciplinaires, lesquelles pouvaient faire état de plusieurs condamnations. Parmi ces déclarations : 49 provenaient de candidats à l'exercice de la profession, 1 provenait d'un ancien membre désirant redevenir ingénieur et 71 provenaient de membres de l'Ordre. Par ailleurs, 66 de ces divulgations concernaient des condamnations pour des infractions de conduite d'un véhicule à moteur

avec facultés affaiblies. Il est toutefois à noter qu'au 31 mars 2015, l'Ordre demeurait dans l'attente de précision quant à la nature de l'infraction dans 22 dossiers. Par souci d'efficacité, le Comité exécutif a délégué à la Direction du secrétariat et des affaires juridiques le pouvoir de déterminer si, dans les affaires simples de conduite d'un véhicule à moteur avec les facultés affaiblies, il existe un lien entre les circonstances de l'infraction et l'exercice de la profession.

Le Comité exécutif a étudié 16 dossiers de déclaration de condamnation. Six de ces dossiers visaient des condamnations dont avaient fait l'objet des membres de l'Ordre, tandis que les dix autres concernaient des candidats. Puisque les infractions commises n'avaient pas de lien avec l'exercice de la profession, le Comité exécutif n'a pas prononcé de mesures contre les personnes concernées. Le Comité exécutif a toutefois radié un membre du tableau de l'Ordre pour avoir fait défaut de fournir un document ou un renseignement jugé nécessaire à l'analyse de sa condamnation.

Finalement, l'Ordre a fermé 17 dossiers de déclaration de condamnation, du fait que les infractions déclarées n'étaient pas visées par l'obligation de divulgation contenue au Code des professions ou que la divulgation avait été faite par erreur.

Au 31 mars 2015, 49 dossiers de divulgation d'infractions criminelles, pénales ou disciplinaires étaient encore actifs, dont 47 reçus entre le 1^{er} février et le 31 mars 2015. Aucun de ces dossiers ne concerne une divulgation effectuée avant le 1^{er} avril 2014.

Secrétariat et affaires juridiques

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

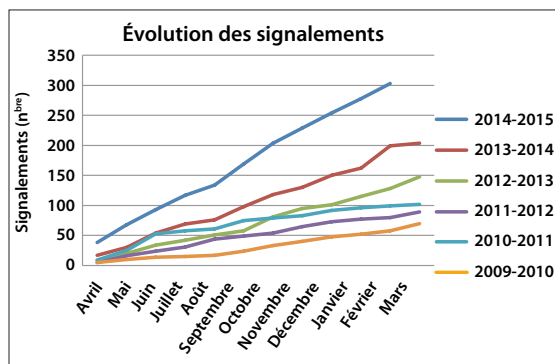
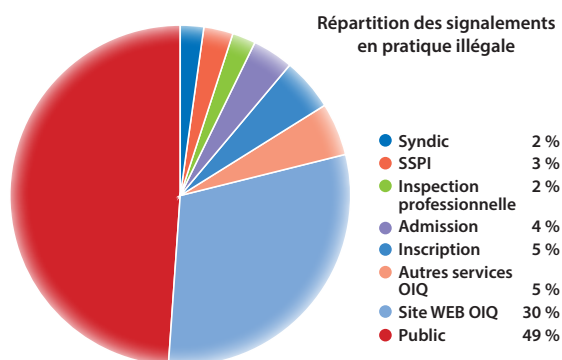
Les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale (SSPI) se répartissent en trois grands volets d'activités, soit la discipline, le contrôle et la prévention.

1. VOLET DISCIPLINE

Les actions effectuées dans le cadre du volet discipline sont celles qui interviennent à la suite du signalement d'une infraction possible en pratique illégale. Ces actions peuvent mener à la correction ou à la sanction de l'infraction. On trouve dans ce volet toute la séquence des activités, qui vont du signalement à l'enquête, à la poursuite, puis au jugement devant le tribunal.

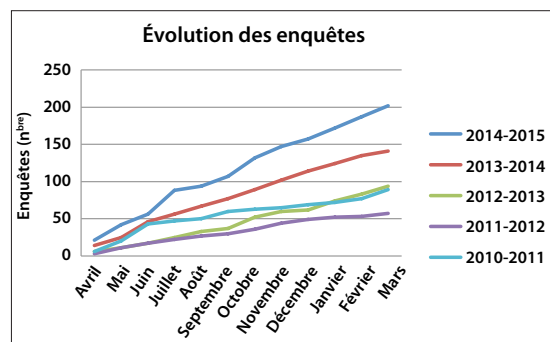
SIGNALEMENTS

Au cours de l'exercice 2014-2015, le SSPI a reçu un total de 303 signalements. On constate une augmentation moyenne des signalements de 50 % par année depuis 2011-2012. Les signalements proviennent principalement du public, soit directement, soit par l'intermédiaire du site Web de l'Ordre. Les autres signalements viennent de l'interne, par exemple du Bureau du syndic, du service de l'admission ou des autres services de l'Ordre, tels que l'inspection professionnelle et l'inscription.



ENQUÊTES

Les signalements sont d'abord analysés et, après analyse, soit une enquête est ouverte, soit le dossier est fermé. Les dossiers sont fermés lorsqu'ils sont jugés non fondés, quand ils ont été transférés au Bureau du syndic ou au Comité d'inspection professionnelle, ou encore lorsqu'ils ont justifié l'envoi d'une mise en demeure. Au cours du présent exercice, 202 nouvelles enquêtes ont été ouvertes. Cela équivaut à une augmentation moyenne de près de 45 % comparativement à l'an dernier.



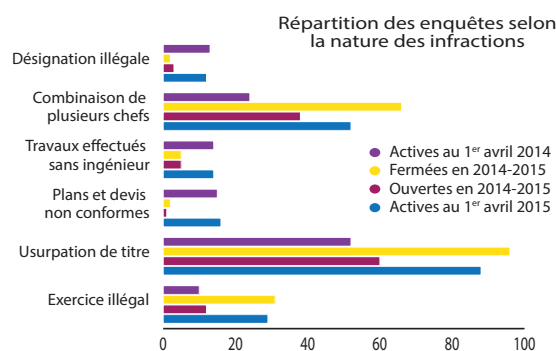
Une fois l'enquête terminée, une décision est prise, à savoir si le dossier sera transféré ou fermé, ou si une poursuite sera intentée. L'enquête sera considérée comme ouverte tant que la décision n'aura pas été prise ou un jugement rendu. Au cours de la période 2013-2014, 119 enquêtes ont été fermées.

Au cours du présent exercice, 202 nouvelles enquêtes ont été ouvertes et s'ajoutent aux 128 enquêtes actives au 31 mars 2014. Cela équivaut à une augmentation d'enquêtes actives au 31 mars 2015 de plus de 90 % par rapport à l'année précédente.

Parmi les 211 enquêtes encore actives, 154 font actuellement l'objet de poursuite et seront fermées dès que le jugement sera rendu.

RÉPARTITION DES ENQUÊTES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	Actives au 1 ^{er} avril 2014	Ouvertes 2014-2015	Fermées 2014-2015	Actives au 1 ^{er} avril 2015
Exercice illégal	10	31	12	29
Usurpation de titre	52	96	60	88
Plans, devis non conformes	15	2	1	16
Travaux effectués sans ingénieur	14	5	5	14
Encouragement à la pratique illégale	0	0	0	0
Désignation illégale	13	2	3	12
Authentification illégale	0	0	0	0
Combinaison de plusieurs chefs	24	66	38	52
TOTAL	128	202	119	211



POURSUITES PÉNALES

Les dossiers sont soumis au Comité exécutif de l'Ordre, lequel autorise les poursuites. Ces dossiers demeurent actifs jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu. Au cours de l'exercice 2014-2015, 199 nouveaux chefs d'infraction ont été intentés et ont fait l'objet de jugements. De ce nombre, 51 ont été retirés et 142 dossiers ont été fermés.

	Actives au 1 ^{er} avril 2014	Ouvertes 2014-2015	Fermées 2014-2015	Actives au 1 ^{er} avril 2015
Exercice illégal	24	52	29	47
Usurpation de titre	32	93	74	51
Plans, devis non conformes	13	19	21	11
Travaux effectués sans ingénieur	7	0	5	2
Encouragement à la pratique illégale	17	29	6	40
Désignation illégale	0	1	1	0
Authentification illégale	2	5	6	1
TOTAL	95	199	142	152

RÉSULTATS DES POURSUITES DÉPOSÉES DEVANT LE TRIBUNAL EN 2014-2015

	Chefs ayant fait l'objet d'un acquittement par jugement	Chefs ayant fait l'objet d'une condamnation par jugement	Chefs ayant fait l'objet d'une reconnaissance de culpabilité	Chefs ayant fait l'objet d'un retrait	Chefs en attente d'une décision finale du tribunal
Exercice illégal	1	0	20	8	47
Usurpation de titre	0	8	35	32	53
Plans, devis non conformes	0	0	15	5	11
Travaux effectués sans ingénieur	3	0	0	2	2
Encouragement à la pratique illégale	0	0	3	3	40
Désignation illégale	0	0	1	0	0
Authentification illégale	0	0	5	1	1
TOTAL	4	8	79	51	154

Les amendes imposées par le tribunal totalisent un montant de 195 100 \$.

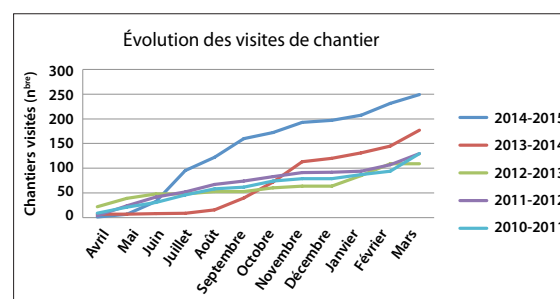
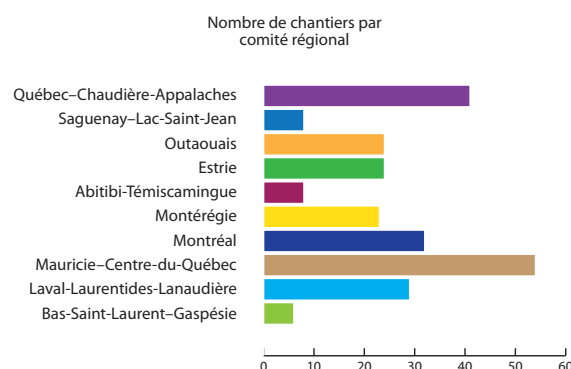
2. VOLET CONTRÔLE

Le volet contrôle vise à effectuer des vérifications afin de s'assurer que la Loi sur les ingénieurs est respectée. Ceci est principalement réalisé au moyen des visites de chantier et de la vigie des ex-membres. Les infractions observées au cours de ces contrôles peuvent mener à des enquêtes et à des poursuites.

VISITES DE CHANTIERS

Le SSPI a effectué des visites de sites où sont réalisés des travaux d'ingénierie tels que ceux visés à l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Au cours de ces visites, l'enquêteur du SSPI s'assure que les plans et devis de tous les travaux d'ingénierie sont signés et scellés par des ingénieurs membres de l'Ordre ou par des titulaires d'un permis temporaire. Au cours de l'exercice, 249 visites ont été effectuées.

Cinq de ces visites ont mené à des enquêtes pour pratique illégale et trois ont mené à des poursuites pour infractions à la Loi sur les ingénieurs.



VIGIE DES EX-MEMBRES

Le processus de vigie des ex-membres est une nouvelle activité mise en place au cours du 4^e trimestre de l'année 2013-2014. Cette mesure a pour but de faire des vérifications auprès des membres qui ont quitté l'Ordre durant la dernière année pour s'assurer que ces derniers ne se disent pas encore ingénieurs ou ne pratiquent pas dans un champ réservé aux membres de l'Ordre. Au cours de l'année 2014-2015, 27 dossiers ont été traités. Sur ces 27 dossiers, 21 ont été fermés parce que les ex-membres respectaient les lois et règlements et 6 donneront

Secrétariat et affaires juridiques

lieu à des poursuites. Au cours de la prochaine année, ce programme sera poursuivi afin qu'une vérification soit faite auprès d'autres ex-membres identifiés. Un exercice similaire sera mené pour effectuer des vérifications auprès des membres qui quitteront l'Ordre dans les prochains mois.

3. VOLET PRÉVENTION

Le volet prévention vise à informer le public, les employeurs et les donneurs d'ouvrage en ce qui a trait aux exigences de la Loi sur les ingénieurs afin de prévenir la pratique illégale. Les activités de prévention comprennent notamment les visites de municipalités, la formation en entreprise, la participation à des congrès et à des groupes de travail, les réponses aux questions posées à l'Ordre et l'approche sectorielle.

VISITES DE MUNICIPALITÉS

Le SSPI organise des rencontres d'information et de sensibilisation dans les municipalités du Québec. À la faveur de ces visites, le SSPI rencontre les ingénieurs, les inspecteurs, les directeurs généraux et autres fonctionnaires municipaux pour parler de la Loi sur les ingénieurs et expliquer comment elle s'applique à leur quotidien. Ce travail de prévention auprès des donneurs d'ouvrages et de permis vise à éliminer la pratique illégale à la source. Au cours de l'exercice 2014-2015, le SSPI a visité 53 municipalités et rencontré 96 personnes.

FORMATION EN ENTREPRISE

Pour donner suite à des demandes spécifiques formulées par des entreprises, le SSPI a tenu deux autres séances de formation dans lesdites entreprises. Les coûts de ces séances ont été assumés par ces dernières. La formation a consisté à expliquer la Loi sur les ingénieurs ainsi que les responsabilités de l'ingénieur aux techniciens et autres professionnels de ces entreprises. Elle a en outre examiné les cas particuliers s'appliquant au type d'activités des entreprises et au travail de l'ingénieur dans le cadre de ses fonctions. L'objectif est d'aider les participants à comprendre et à respecter les exigences de la Loi sur les ingénieurs afin qu'ils facilitent le travail des ingénieurs au sein de l'organisation. En tout, 52 personnes ont participé aux deux séances de formation. Cette formation sera de nouveau offerte au cours de la prochaine année aux entreprises qui en feront la demande.

CONGRÈS, COLLOQUES

Le SSPI a tenu un kiosque d'information destiné aux visiteurs des congrès et colloques annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), du Grand Rendez-vous SST à Montréal. Le SSPI a aussi assisté pour la première fois au colloque annuel de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ). Il y avait également un kiosque au Colloque annuel de l'Ordre. Des brochures et des dépliants ont été distribués,

et les représentants du SSPI ont répondu aux questions de nombreux ingénieurs, donneurs d'ouvrages et employeurs, ainsi que renseigné les participants sur différents sujets liés à la pratique du génie dans leurs milieux respectifs. Plus de 900 personnes ont visité les kiosques de l'Ordre et échangé avec les représentants au cours de ces congrès et colloques.

GROUPES DE TRAVAIL

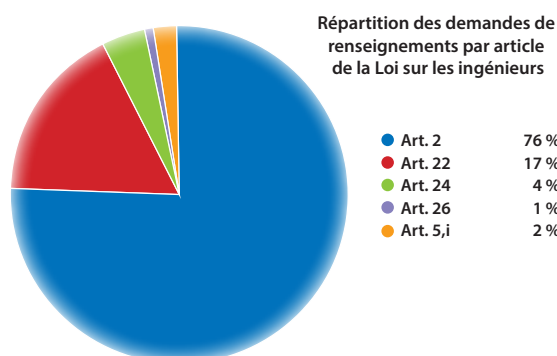
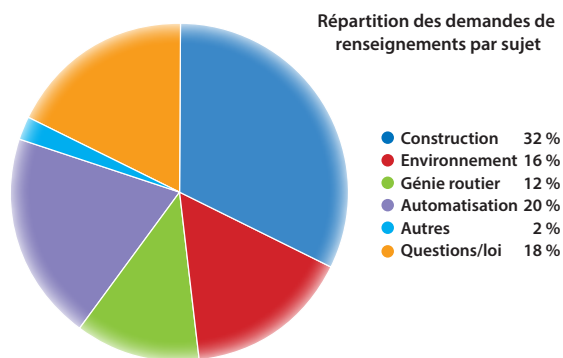
Le SSPI participe à plusieurs groupes de travail. Cette participation a pour but de contribuer au développement dans divers domaines d'ingénierie, à la protection du public et au respect de la Loi sur les ingénieurs.

Au cours de l'année 2014-2015, le SSPI a organisé un groupe de travail portant sur le génie des télécommunications. Des efforts ont été poursuivis pour consolider les informations qui sont ressorties à la suite de la tenue de ces dix groupes de travail. La SSPI envisage de continuer à organiser des groupes de travail au cours de la prochaine année pour d'autres domaines du génie.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Au cours de l'année, le SSPI a répondu à plus de 225 demandes de renseignements (par téléphone ou courriel) relatives à la pratique illégale de la profession et à la Loi sur les ingénieurs. Dans ces demandes, les questions les plus fréquemment posées portaient sur les sujets suivants :

- le champ de pratique des ingénieurs (quels travaux en font partie);
- l'usage du titre d'ingénieur, de ses abréviations et des titres universitaires;
- l'utilisation de plans et devis pour les travaux d'ingénierie.



MANDAT

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment des activités d'admission, d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline.

À cet effet, la Direction des affaires professionnelles voit à l'élaboration des mesures administratives et de contrôle qui lui permettront de bien assumer son mandat.

ADMISSION ET PERMIS

ADMISSION DES CANDIDATS

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent, soit démontrer qu'ils sont titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement, soit démontrer qu'ils ont reçu une formation ou qu'ils sont titulaires d'un diplôme jugés équivalents, ou encore faire la preuve qu'ils détiennent une autorisation légale d'exercer dans une autre province ou dans un territoire au Canada. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu ou d'une autorisation légale d'exercer ailleurs au Canada, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission et des permis. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service de l'admission et des permis et qui fait les recommandations appropriées au Comité exécutif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'accréditation des programmes de génie (BCAPG) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCAPG. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS

Cette année, l'Ordre a reçu 3 246 nouvelles demandes d'admission. Parmi celles-ci, 6 provenaient de titulaires d'un diplôme agréé en génie du Québec et 2 403 provenaient de titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement. Par ailleurs, 64 de ces nouvelles demandes provenaient de diplômés en génie d'autres provinces du Canada, et 560, de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que 76

nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes provenant de détenteurs de permis délivrés par une autre association canadienne d'ingénieurs et que 137 provenaient de détenteurs de diplômes visés par le Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Cette année, 618 demandes de permis ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs.

Au cours des 8 séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 224 révisions de dossiers et à 1 258 études de résultats aux examens.

EXAMENS D'ADMISSION

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 507 candidats à l'admission se sont présentés à 678 examens à la session de mai, et 462 candidats se sont présentés à 580 examens à celle de novembre. Le taux de réussite a été de 68 %.

MESURES VISANT À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

ENTENTES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

Les demandeurs qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant accès au permis de l'Ordre doivent, pour se qualifier, obtenir au préalable une équivalence de diplôme ou de formation. En vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les titulaires d'un diplôme agréé par un organisme dont les normes et procédures respectent celles du BCAPG et avec lequel une entente a été conclue peuvent, à certaines conditions, obtenir une équivalence de diplôme sans avoir à passer d'examens d'admission. L'Ordre participe à trois ententes de cette nature : l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles entre la France et le Québec, l'entente avec l'Accreditation Board for Engineering and Technology, des États-Unis, et l'Accord de Washington. En 2014-2015, 145 candidats ont bénéficié de cette disposition.

Affaires professionnelles

PROGRAMMES D'AIDE

L'Ordre collabore à un programme d'aide à l'intégration s'adressant à des personnes formées en génie à l'étranger. Le programme est coordonné par le Centre R.I.R.E. 2000 de Québec et il vise la préparation, sous la forme de tutorat, des candidats aux examens d'admission à l'Ordre. En 2014-2015, 19 personnes ont bénéficié de ce programme.

DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR JUNIOR

Cette année, le Comité exécutif a délivré 2 859 permis d'ingénieurs juniors. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 2 271 avaient un diplôme reconnu par le gouvernement, et 78, un diplôme reconnu équivalent, 6 étaient diplômés de programmes agréés, mais non encore reconnus par le gouvernement, et 504 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 343 avaient réussi les examens de contrôle, et 10, ceux de formation. Les 151 autres candidats ont été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

De plus, le Comité exécutif a délivré 129 permis restrictifs temporaires en génie en vertu du Règlement donnant effet à l'Arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) conclu entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) de France.

ENCADREMENT DES INGÉNIEURS JUNIORS

Au 31 mars 2015, le Service de l'admission et des permis comptait 12 062 dossiers d'ingénieurs juniors, 622 dossiers d'ingénieurs stagiaires et 140 dossiers de détenteurs de permis restrictifs temporaires en génie délivrés en vertu de l'ARM, pour un total de 12 824.

Les dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Comité exécutif leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont la réussite de l'examen professionnel et l'acquisition d'une expérience pertinente en génie de 36 mois. Pour obtenir le permis conférant le plein droit d'exercer, les ingénieurs juniors doivent aussi démontrer, à l'instar des autres professionnels du Québec, qu'ils ont une connaissance appropriée du français.

EXAMEN PROFESSIONNEL

Au cours de l'exercice écoulé, 2 249 ingénieurs juniors ont passé l'examen professionnel. Cet examen se déroule dans onze villes du Québec. Au total, 2 133 ingénieurs juniors ont réussi l'examen professionnel, soit un taux de réussite de 95 %.

DÉLIVRANCE DU PERMIS D'INGÉNIEUR

Au cours de l'exercice, 2 290 ingénieurs juniors, 39 ingénieurs stagiaires et 10 détenteurs de permis restrictif temporaire en génie ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 32 permis ont été délivrés, à la faveur de l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, à des personnes venant des autres associations d'ingénieurs canadiennes.

SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PROFESSION

Comme par le passé, l'Ordre a invité tous les futurs diplômés des 12 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Durant l'année universitaire 2014-2015, 21 séances d'information se sont déroulées dans les établissements universitaires québécois. Au total, 2 016 étudiants ont été informés et sensibilisés.

INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux qui suivent (1 à 8 a) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et sur des activités du Service de l'inscription au 31 mars 2015.

Au cours de l'exercice, 2 339 membres ont obtenu leur permis d'ingénieur. Dans le même temps, l'Ordre a reçu 3 246 nouvelles demandes d'admission.

EFFECTIF PROFESSIONNEL

Au 31 mars 2015, l'Ordre compte 61 134 membres.

TABLEAU 1

Répartition des membres inscrits au tableau

	Nombre de membres	% du total
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	42 847	70,1
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	12 614	20,6
Permis restrictifs temporaires en génie ¹	140	0,2
Membres temporaires pour un an ²	63	0,1
Permis temporaires ³ (projet particulier)	51	0,1
Permis restrictifs	2	0,0
Total	55 717	91,1
N'exerçant pas leur profession		
Invalidité permanente	84	0,1
À vie	20	0,0
À la retraite	5 312	8,7
Suspendu	1	0,0
Total	5 417	8,9
TOTAL	61 134	100

Au 31 mars 2015,
l'Ordre compte
61 134 membres.

1. Permis délivrés en vertu de l'Arrangement sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) conclu entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France.
2. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la Charte. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.
3. Des permis temporaires dans le cadre d'un projet peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, aux conditions déterminées par le Conseil d'administration en vertu de l'article 41 du Code des professions et selon les dispositions des articles 35, 37 et 38 de la Charte de la langue française.

TABLEAU 2

Répartition des nouvelles inscriptions au tableau

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	321	1750	2 071	77,6
Diplômés en génie d'établissements étrangers	130	460	590	22,1
Non-diplômés en génie, après examens	0	9	9	0,3
Total des ingénieurs juniors	451	2 219	2 670	100,0
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	0	0	0,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	0	0	0,0
Non-diplômés en génie, après examens	0	0	0	0,0
Total des ingénieurs stagiaires	0	0	0	0,0
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	7	47	54	56,8
Diplômés en génie d'établissements étrangers	5	36	41	43,2
Total des ingénieurs	12	83	95	100,0
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	463	2 302	2 765	

Affaires professionnelles

TABLEAU 3

A. Mouvements des inscriptions au tableau

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 670	96,6	308	33,0	1 110	32,7
Ingénieurs stagiaires	0	0,0	13	1,4	64	1,9
Ingénieurs	95	3,4	612	65,6	2 219	65,4
TOTAL	2 765	100,0	933	100,0	3 393	100,0

*Motifs des retraits

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Total
Démissions	646	213	14	873
Radiations pour non-paiement	1 389	864	49	2 302
Radiations pour causes disciplinaires ou autres	4	0	0	4
Radiations pour non-conformité au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs	53	30	1	84
Radiations pour non-conformité au Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle	17	1	0	18
Suspensions et radiations pour méconnaissance du français	17	0	0	17
Expiration des permis temporaires	28	0	0	28
Décès	65	2	0	67
TOTAL	2 219	1 110	64	3 393

B. Permis temporaires¹

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	0	18
Ingénieurs de l'étranger	0	5

1. Des permis temporaires sont accordés et renouvelés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs.

TABLEAU 4

Répartition des membres selon les régions électorales et le domicile

	2014-2015 Nombre de membres	% du total des membres	% de variation par rapport à 2013-2014
Selon les régions électorales			
Montréal	38 909	63,6	0,1
Québec	8 700	14,2	1,6
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	2 811	4,6	1,6
Estrie	2 176	3,6	3,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 961	3,2	0,7
Outaouais	1 294	2,1	-1,6
Est-du-Québec	1 520	2,5	3,3
Abitibi-Témiscamingue	980	1,6	2,9
Total	58 351	95,4	0,6
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	58 351		
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 231	2,0	-3,3
Alberta	230	0,4	10,0
Colombie-Britannique	170	0,3	3,7
Autres provinces et territoires	174	0,3	-5,9
États-Unis	482	0,8	-2,8
Autres pays	496	0,8	-3,5
Total des membres domiciliés hors du Québec	2 783	4,6	-2,0
EFFECTIF TOTAL	61 134	100,0	0,5

TABLEAU 5

Répartition des membres selon les comités régionaux

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités, invalides permanents	2014-2015		2013-2014		Variation	% de variation par rapport à 2013-2014
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres		
Comités régionaux										
Montréal	11 483	4 860	166	1 339	17 848	29,2	17 923	29,5	-75	-0,4
Montréal	7 879	1 677	108	1 083	10 747	17,6	10 695	17,6	52	0,5
Laval-Laurentides-Lanaudière	6 582	1 645	110	744	9 081	14,9	8 999	14,8	82	0,9
Québec—Chaudière-Appalaches	6 184	1 544	66	865	8 659	14,2	8 522	14,0	137	1,6
Estrie	2 326	529	31	294	3 180	5,2	3 123	5,1	57	1,8
Mauricie—Centre-du-Québec	2 217	544	28	347	3 136	5,1	3 077	5,1	59	1,9
Saguenay—Lac-Saint-Jean	1 482	306	18	157	1 963	3,2	1 947	3,2	16	0,8
Outaouais	944	193	24	171	1 332	2,2	1 366	2,2	-34	-2,5
Abitibi-Témiscamingue	743	202	7	28	980	1,6	952	1,6	28	2,9
Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	600	150	12	83	845	1,4	810	1,3	35	4,3
Côte-Nord	451	91	4	34	580	0,9	571	0,9	9	1,6
Aucun comité régional ¹	2 054	404	35	290	2 783	0,0	2841	4,7	-58	-2,0
TOTAL	42 945	12 145	609	5 435	61 134	100,0	60 826	100,0	308	0,5

1. Domiciliés hors du Québec.

TABLEAU 6

Répartition des membres selon les régions administratives de leur domicile

	Femmes	Hommes	Membres	% du groupe
Régions administratives de l'employeur				
Bas-Saint-Laurent	62	703	765	1,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	258	1 703	1 961	3,2
Capitale-Nationale	864	5 644	6 508	10,6
Mauricie	181	1 489	1 670	2,7
Estrie	245	1 931	2 176	3,6
Montréal	2 812	13 961	16 773	27,4
Outaouais	181	1 112	1 293	2,1
Abitibi-Témiscamingue	129	781	910	1,5
Côte-Nord	89	492	581	1,0
Nord-du-Québec	12	58	70	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	18	156	174	0,3
Chaudière-Appalaches	247	1 945	2 192	3,6
Laval	506	3 316	3 822	6,3
Lanaudière	197	1 770	1 967	3,2
Laurentides	361	2 907	3 268	5,3
Montréal	1 743	11 336	13 079	21,4
Centre-du-Québec	116	1 026	1 142	1,9
Hors du Québec	374	2 409	2 783	4,6
TOTAL	8 395	52 739	61 134	100,0

Affaires professionnelles

TABLEAU 7

Répartition des membres selon diverses caractéristiques

	Nombre		%		Nombre		%	
	2014-2015				2013-2014			
Selon le sexe								
Femmes	8 396	13,7	8 268	13,6				
Hommes	52 738	86,3	52 558	86,4				
TOTAL	61 134	100,0	60,826	100,0				
	Femmes		Hommes		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Selon l'âge et le sexe								
29 ans et moins	1 155	13,8	5 184	9,8	6 339	10,4		
De 30 à 39 ans	3 196	38,1	14 847	28,2	18 043	29,5		
De 40 à 49 ans	2 668	31,8	12 526	23,8	15 194	24,9		
De 50 à 59 ans	1 176	14,0	11 405	21,6	12 581	20,6		
60 ans et plus	200	2,4	8 777	16,6	8 977	14,7		
TOTAL	8 395	100,0	52 739	100,0	61 134	100,0		
	Francophones		Anglophones		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Selon l'âge et la langue								
29 ans et moins	5 928	10,5	411	8,7	6 339	10,4		
De 30 à 39 ans	16 893	30,0	1 150	24,3	18 043	29,5		
De 40 à 49 ans	14 316	25,4	878	18,5	15 194	24,9		
De 50 à 59 ans	11 691	20,7	890	18,8	12 581	20,6		
60 ans et plus	7 567	13,4	1 410	29,8	8 977	14,7		
TOTAL	56 395	100,0	4 739	100,0	61 134	100,0		
	Francophones		Anglophones		Total			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue								
Ingénieurs	44 611	79,1	3 698	78,0	48 309	79,0		
Ingénieurs juniors	11 210	19,9	1 004	21,2	12 214	20,0		
Ingénieurs stagiaires	574	1,0	37	0,8	611	1,0		
TOTAL	56 395	100,0	4 739	100,0	61 134	100,0		
Femmes	7 822	13,9	573	12,1	8 395	13,7		
Hommes	48 573	86,1	4 166	87,9	52 739	86,3		
TOTAL	56 395	100,0	4 739	100,0	61 134	100,0		
Domiciliés au Québec	54 450	96,6	3 901	82,3	58 351	95,4		
Domiciliés hors du Québec	1 945	3,4	838	17,7	2 783	4,6		
TOTAL	56 395	100,0	4 739	100,0	61 134	100,0		

TABLEAU 8

Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur
Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN (version 2002)

	Nombre	% du total des membres
Secteurs public et parapublic		
Administration publique fédérale	1 670	2,7
Administrations publiques provinciales et territoriales	4 644	7,6
Administrations publiques locales, municipales et régionales	1 708	2,8
Total	8 022	13,1
Secteur de la consultation		
Services de génie	11 393	18,6
Total	11 393	18,6
Secteur de l'éducation		
Services d'enseignement	2 862	4,7
Total	2 862	4,7
Autres secteurs		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	17	0,0
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	657	1,1
Services publics	210	0,3
Construction	2 283	3,7
Fabrication (voir le détail au tableau 8a) ci-après)	16 624	27,2
Commerce de gros	1 912	3,1
Commerce de détail	79	0,1
Transport et entreposage	645	1,1
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 544	2,5
Finance et assurances	439	0,7
Services immobiliers et services de location et de location à bail	114	0,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	3 933	6,4
Gestion de sociétés et d'entreprises	131	0,2
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	524	0,9
Soins de santé et assistance sociale	432	0,7
Arts, spectacles et loisirs	23	0,0
Hébergement et services de restauration	14	0,0
Organismes religieux, fondations, organisations professionnelles, etc.	121	0,2
Total	29 702	48,6
Secteurs d'activité en cours de classification	528	0,9
Sans emploi, aux études, invalides ou à la retraite	8 627	14,1
EFFECTIF TOTAL	61 134	100,0

Affaires professionnelles

TABLEAU 8a)

Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur

	Nombre	% du groupe
Détails du secteur fabrication		
Fabrication d'aliments	384	2,3
Fabrication de boissons et de produits du tabac	101	0,6
Usines de textiles	36	0,2
Usines de produits textiles	23	0,1
Fabrication de vêtements	28	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	45	0,3
Fabrication de produits en bois	158	1,0
Fabrication du papier	681	4,1
Impression et activités connexes de soutien	34	0,2
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	455	2,7
Fabrication de produits chimiques	867	5,2
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	469	2,8
Fabrication de produits minéraux non métalliques	421	2,5
Première transformation de métaux	1383	8,3
Fabrication de produits métalliques	1366	8,2
Fabrication de machines	2810	16,9
Fabrication de produits informatiques et électroniques	1838	11,1
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	772	4,6
Fabrication de matériel de transport	4 419	26,6
Fabrication de meubles et de produits connexes	80	0,5
Activités diverses de fabrication	254	1,5
TOTAL	16 624	100,0

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En vertu du Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, tous les membres de l'Ordre souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle collective de base, quel que soit le type d'activité qu'ils exercent.

Depuis le 2 avril 2014, les membres qui exercent la profession en pratique privée, sous réserve des cas de dispenses, doivent, de plus, adhérer au régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle complémentaire de l'Ordre. Le tableau suivant fait état de la répartition des membres de l'Ordre au 31 mars 2015 par types d'activité et selon le moyen de garantie.

Assurance responsabilité professionnelle

1. Statistiques sur l'assurance responsabilité professionnelle par types d'activité

	Nombre	%	ARP collective	ARP privée
Pratique privée en génie	10 852	17,8	✓	✓
Entreprise du secteur privé	28 029	45,8	✓	
Organisme public ou parapublic	10 028	16,4	✓	
Pratique privée hors génie	988	1,6	✓	
Autres	11 237	18,4	✓	
Total	61 134	100,0		

2. Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Moyen de garantie			
ARP collective de base	50 282	250 000 \$	10 000 000 \$
ARP collective, plus ARP complémentaire si en pratique privée	10 852	500 000 \$ ou 1 000 000 \$	1 000 000 \$ ou 2 000 000 \$

Le montant prévu de la garantie collective de base est de 250 000 \$ par sinistre et de 500 000 \$ pour l'ensemble des sinistres découlant des services professionnels à l'égard d'un projet. Le contrat du régime collectif d'assurance complémentaire doit prévoir un montant minimal de garantie de 500 000 \$ par sinistre et de 1 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie ou qui sont survenus avant, mais pour lesquels une réclamation est présentée au cours de la période de garantie. Ces montants minimums sont respectivement de 1 000 000 \$ et de 2 000 000 \$ s'il s'agit d'une assurance souscrite par des membres ou des sociétés pour d'autres membres à leur service ou qui en sont administrateurs, dirigeants actionnaires ou associés.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre de demandes			
	reçues ¹	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	64	62	0	18
Hors du Canada	164	149	1	53

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

Candidats	282
-----------	-----

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre de demandes				
	reçues ¹	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	514	499	367	0	148

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

Candidats	1 014
-----------	-------

1. Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, c'est-à-dire les demandes comportant tous les documents requis et accompagnées des frais exigibles.

Affaires professionnelles

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'INGÉNIEUR

Le tableau ci-dessous présente le nombre de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Diplômes reconnus

Demandes de permis d'ingénieur

reçues ¹	2 016
acceptées ²	1 754
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	2 003

Le tableau qui suit indique le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Équivalence de diplômes

Demandes de permis d'ingénieur

reçues ¹	245
acceptées ²	203
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	208

Le tableau suivant présente le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Équivalence de la formation

Demandes de permis d'ingénieur

reçues ¹	464
acceptées ²	333
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	445

Autres conditions et modalités de délivrance des permis

Ingénieurs juniors

ayant satisfait aux autres conditions et modalités ⁵	2 290
ayant commencé le processus ⁶	12 824

1. Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior durant l'année.
2. Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur (permis d'ingénieur délivré) durant l'année; l'inscription au tableau à titre d'ingénieur junior peut avoir été faite durant l'année en cours ou dans des années antérieures.
3. Les ingénieurs juniors n'ont pas de temps limite pour satisfaire aux autres conditions.
4. Toutes les inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior, moins les personnes qui sont devenues ingénieurs durant l'année.
5. Total des inscriptions au tableau à titre d'ingénieur durant l'année.
6. Nombre d'ingénieurs juniors inscrits au tableau à la fin de l'année.

Demandes de permis temporaire

	Nouvelles demandes reçues	Demandes acceptées	Permis actifs	Renouvellement refusé par l'OQLF	Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	61	61	63	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions et selon les dispositions des articles 35, 37 et 38 de la Charte de la langue française	121	121	140	0	0

Permis délivrés selon la catégorie

Ingénieurs juniors ¹ (inscriptions au tableau)	2 670
Ingénieurs stagiaires (inscriptions au tableau)	0
Ingénieurs (nouveaux permis et reclassements)	2 290

1. Ce nombre inclut 121 permis restrictifs temporaires (ARM).

Autorisations spéciales

Accordées	1
Renouvelées	1

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle 2014-2015	Nombre de membres	Montant
Ingénieurs	42 943	310 \$
Anciens présidents	21	0 \$
Juniors ou stagiaires un an et plus	7 418	310 \$
Juniors ou stagiaires première cotisation ¹	2 655	0 \$
Juniors ou stagiaires moins d'un an ²	2 681	Prorata de 310 \$
Juniors ou stagiaires retraités	65	105 \$
Juniors ou stagiaires invalides permanents	6	105 \$
Ingénieurs retraités	5 247	105 \$
Ingénieurs invalides permanents	78	105 \$
Membres à vie	20	0 \$
Total	61 134	

1. L'ingénieur junior qui s'est inscrit au tableau entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 a bénéficié de la gratuité pour sa première cotisation.

2. L'ingénieur junior inscrit depuis moins d'un an paie, lors de son renouvellement, une cotisation au prorata qui varie en fonction du nombre de mois après le premier anniversaire de son inscription au tableau (nombre de mois / 12 x 310 \$). Le prorata est calculé de façon à ce que le membre junior bénéficie d'un an complet de gratuité.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période et détenant un permis selon la catégorie

Ingénieurs juniors	12 074
Ingénieurs stagiaires	611
Permis restrictifs temporaires	140
Ingénieurs	48 309

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	84
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Membres inscrits au tableau à la fin de la période, selon la région administrative de leur domicile

01	Bas-Saint-Laurent	765
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 961
03	Capitale-Nationale	6 508
04	Mauricie	1 670
05	Estrie	2 176
06	Montréal	16 773
07	Outaouais	1 293
08	Abitibi-Témiscamingue	910
09	Côte-Nord	581
10	Nord-du-Québec	70
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	174
12	Chaudière-Appalaches	2 192
13	Laval	3 822
14	Lanaudière	1 967
15	Laurentides	3 268
16	Montérégie	13 079
17	Centre-du-Québec	1 142
99	Hors du Québec	2 783

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

Le contrôle de l'exercice de la profession s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres ; par la suite, c'est presque exclusivement au Comité d'inspection professionnelle et au Service de la surveillance de l'exercice qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession ; ces renseignements concernent notamment le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et le Code de déontologie des ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre des ingénieurs du Québec est présentement formé de 12 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. Chacun d'eux possède une expertise dans un ou plusieurs domaines du génie.

Affaires professionnelles

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit annuellement et que le Conseil d'administration de l'Ordre approuve ;
- procéder à des inspections portant expressément sur la compétence de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Les 1 747 visites d'inspection effectuées sont réparties entre les membres exerçant en pratique privée et les membres exerçant en pratique générale.

Vérification

	Nombre
Visites effectuées auprès de membres	1 747
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	0
Formulaires ou questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	0
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	1 732
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Inspections portant sur la compétence

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence	13
Rapports d'inspection portant sur la compétence dressés	8

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès des stages ou des cours

	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	3
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du Conseil d'administration

	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	17
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0

Au cours de l'exercice, 44 membres ont fait l'objet de la transmission d'une information au Bureau du syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2014-2015

Ce programme a pris effet le 1^{er} avril 2014 et s'est terminé le 31 mars 2015.

LES EXIGENCES DU CODE DES PROFESSIONS

Le Code des professions prévoit que le Comité d'inspection professionnelle (CIP) surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (Ordre). Conformément au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le CIP surveille l'exercice de la profession suivant le programme qu'il détermine et que le Conseil d'administration approuve.

L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, les livres et les registres que tient le membre dans l'exercice de sa profession ; elle porte également sur les documents ou les rapports auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les livres et les registres tenus par ses collègues de travail ou par son employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

L'inspection professionnelle vise à améliorer la pratique du génie. Elle se situe au cœur de la mission de l'Ordre. Préconisant la prévention, elle se présente comme une mesure de développement continu. Elle est confidentielle. Pour le membre, la visite de l'inspecteur constitue donc une excellente occasion d'élargir ses connaissances et de profiter d'un examen de sa pratique ainsi que d'une révision de ses dossiers par un pair. C'est aussi le moment de donner un nouvel élan au processus d'amélioration constante de la qualité de sa pratique professionnelle.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs du programme se définissent de la façon suivante :

- examiner la pratique professionnelle de l'ingénieur, tant du point de vue de la compétence que de celui du respect de la législation qui régit la profession ;

- relever, le cas échéant, toute déficience ou carence dans sa pratique professionnelle et tenter de déterminer les mesures correctives et les améliorations qui s'imposent;
- conscientiser l'ingénieur à son rôle de professionnel et rappeler les valeurs fondamentales de la profession, soit la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social;
- sensibiliser et conscientiser l'ingénieur à ses devoirs et obligations éthiques, déontologiques et légaux, sans égard au milieu de travail ou aux fonctions exercées;
- sensibiliser l'ingénieur aux compétences communes de la profession, l'informer sur les exigences de l'Ordre en matière de développement professionnel et vérifier sa conformité au Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs;
- amener l'ingénieur à consulter les multiples ressources mises à sa disposition sur le site Internet de l'Ordre, notamment le *Guide de pratique professionnelle*;
- sensibiliser l'ingénieur à la nature et aux répercussions de la pratique illégale de la profession.

LE DÉROULEMENT DE LA VISITE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

La visite d'inspection se déroule en trois étapes, sous la forme de rencontres sur les lieux de travail où le membre exerce sa profession et détient ses dossiers :

- une séance de sensibilisation et d'information, en rencontre dite « de groupe », à laquelle peuvent participer tous les membres de l'entreprise. La sensibilisation incite à la discussion sur plusieurs thèmes ayant trait à la pratique professionnelle, à l'encadrement juridique de la profession et à la déontologie;
- une collecte de renseignements propres au membre, en rencontre individuelle;
- l'inspection des dossiers, des livres et des registres du membre, en rencontre individuelle, fondée notamment sur les profils de compétences disponibles, publiés dans le *Guide de pratique professionnelle*, particulièrement dans tout domaine ou activité qui s'inscrit dans le cadre des préoccupations de l'Ordre.

Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de son inspection, incluant les recommandations appropriées et les suggestions de mesures d'amélioration, le cas échéant, ainsi que la liste des dérogations et des lacunes relevées, s'il y a lieu.

La rencontre de groupe est admissible à titre d'activité de formation en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

SUITES DE L'INSPECTION

À la suite de l'inspection, le CIP peut décider de :

- fermer le dossier lorsque l'inspection est satisfaisante;
- procéder à une inspection complémentaire ou à une inspection de suivi;
- mener une inspection portant sur la compétence, nécessairement plus exhaustive, lorsque des motifs le justifient, notamment lorsque le membre semble ne pas posséder l'expertise, les connaissances ou l'expérience suffisantes pour les dossiers et les mandats qu'il accepte et réalise;
- informer le Bureau du syndic lorsque le membre semble avoir commis des infractions aux lois et règlements.

Dans certains cas, et avec l'accord de l'employeur, le CIP se penche également sur les pratiques de l'entreprise ayant une incidence sur la pratique professionnelle des membres.

Pour l'entreprise, la visite d'inspection professionnelle représente donc une excellente occasion de faire le point sur les mesures qu'elle préconise pour valoriser la profession d'ingénieur et favoriser le respect, par les membres, de leurs devoirs et obligations éthiques, déontologiques et légaux.

LA RÉPARTITION DES VISITES ET LES CIBLES DU PROGRAMME

Le programme prévoit l'inspection professionnelle de 1 700 membres de l'Ordre entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015. Les visites se répartissent de la façon suivante :

- 1 125 membres travaillant en pratique générale dont les dirigeants (au service d'une entreprise, d'une compagnie ou d'une coopérative, ou travaillant pour le compte d'un organisme public ou parapublic dont les municipalités et les organisations paramunicipales), dont certains dans des domaines de pratique ciblés comme l'aéronautique et l'aérospatiale, l'électronique, les télécommunications, les procédés industriels et l'automatisation. Certaines activités de l'ingénieur seront également ciblées, notamment la surveillance et l'inspection de travaux ainsi que la gestion de contrats d'ingénierie;
- 500 membres travaillant en pratique privée dont les dirigeants (exerçant en génie-conseil à leur propre compte ou pour le compte d'une firme), dont certains dans le domaine de la protection incendie. Certaines activités de l'ingénieur seront également ciblées, notamment la surveillance et l'inspection de travaux ainsi que la gestion de contrats d'ingénierie;
- 75 membres identifiés, notamment à la suite d'une plainte du public, d'une réinscription au tableau des membres après une absence d'au moins trois ans ou d'une demande du CIP.

La transformation organisationnelle de l'Ordre a donné lieu à la fusion de la Direction des communications et des affaires publiques, des comités régionaux et de la Direction du développement professionnel afin de former une entité plus efficiente : la Direction du développement de la profession et des communications (DDPC). Cette réorganisation s'est aussi traduite par une réduction des effectifs qui vise à respecter les différentes orientations du plan de rationalisation de l'Ordre. L'un des objectifs de cette nouvelle direction est de concrétiser le rapprochement entre l'Ordre et ses membres.

MANDAT

La Direction du développement de la profession et des communications agit sur trois volets.

En matière de développement professionnel, elle s'assure de la qualité et de l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs ; elle favorise l'adaptation de la profession aux changements continus survenant sur les plans socioéconomique, technologique et environnemental ; elle renforce la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

Dans le domaine des communications, la DDPC veille à la qualité et à la cohésion de la communication de l'Ordre en fournissant les expertises et les connaissances requises pour doter l'organisation des stratégies communicationnelles nécessaires à la réalisation de sa mission.

En ce qui concerne les comités régionaux, la DDPC garantit une présence active de l'Ordre dans les régions du Québec en favorisant, entre autres, des activités de promotion de la profession et de réseautage.

VOLET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DOMAINES D'INTERVENTION

La DDPC remplit quatre rôles distincts : faire la promotion du développement professionnel, aider les membres à se conformer aux exigences du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, élaborer des stratégies afin de combler les besoins et assumer la responsabilité de l'offre de formation.

Pour la deuxième année de la seconde période de référence du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, la DDPC a continué de mettre au premier rang de ses priorités d'aider les membres à se conformer aux exigences de ce règlement. Elle a également déployé une offre d'activités de formation qui orientent et encouragent la conduite et les pratiques exemplaires de ses membres.

RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

En décembre 2013, à la suite de la première période de référence, la Direction a consulté les membres afin de connaître leur opinion sur les modifications que l'Ordre entendait apporter au Règlement. Les modifications ont été adoptées le 5 juin 2014 et elles s'appliquent à l'ensemble de la période de référence 2013-2015 ainsi qu'aux périodes suivantes. Les principaux changements visent à ne plus limiter le nombre d'heures reconnues pour certains types d'activités de formation (à l'exception de l'autoapprentissage et des projets de recherche, toujours limités à cinq heures) ; ils confèrent aussi une plus grande flexibilité aux membres dans leur choix de formations. De plus, la notion de retraite par rapport au statut de retraité porté au tableau des membres a été précisée ; ainsi, un plus grand nombre d'ingénieurs peuvent désormais se prévaloir d'une dispense de formation en faisant valoir leur statut de retraité n'exerçant pas le génie, du moment qu'ils en respectent les conditions d'admissibilité.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu en mai 2014, les membres ont demandé au Conseil d'administration de suspendre, entre autres, l'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs tant que des solutions adéquates et abordables ne seront pas offertes sur le marché.

ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Le tableau qui suit indique l'activité de formation continue obligatoire organisée par l'Ordre ainsi que le nombre d'heures et le nombre de membres qui l'ont suivie.

Activité de formation continue obligatoire organisée par l'Ordre

Nom de l'activité	Nombre d'heures par activité	Nombre de membres qui ont suivi l'activité
Le professionnalisme : des droits et des valeurs pour guider la pratique (cours en ligne)	2,5	234

Le tableau qui suit indique le nombre de membres radiés pour ne pas s'être conformés aux obligations de la formation continue obligatoire, conformément à l'article 19 du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs.

Radiations (période de référence du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2013) prononcées entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015

Formation	Cours	Formation + cours	Total
29	41	14	84

Fusion de deux directions et d'un service, la Direction du développement de la profession et des communications a entre autres pour objectif de concrétiser le rapprochement entre l'Ordre et ses membres.

OFFRE DE FORMATIONS

En 2014-2015, l'Ordre a innové en instaurant la formule des Sorties et des Journées de l'Ordre.

Les Sorties de l'Ordre consistent en une formule intensive de deux jours qui se déroule dans un cadre enchanteur; celle-ci s'adresse aux ingénieurs occupant des fonctions de gestionnaire nouvellement promus ou désirant renouveler leur style de gestion. Une première cohorte de gestionnaires a pu bénéficier de cette nouvelle formule.

Les Journées de l'Ordre consistent en une présentation de quatre conférences articulées autour d'un thème. Cette année, les conférences misaient sur l'importance pour l'ingénieur de continuellement faire preuve d'ingéniosité et de créativité dans le cadre de ses activités professionnelles. Les Journées ont été présentées à Laval, à Brossard de même qu'à Québec. Les membres qui ont participé à cette première expérience ont su profiter de ces six heures de formation dans le confort d'une salle de cinéma.

En mai 2014, l'Ordre a présenté au Palais des congrès de Montréal son colloque annuel, dont le thème était « L'INGÉNIEUR, UN PROFESSIONNEL ENGAGÉ ». Pendant deux jours, plus de 24 cours, 8 conférences, 2 dîners-conférences et 1 déjeuner-atelier ont été présentés aux participants. Outre ce volet formation, le salon des exposants, le cocktail et la soirée du Gala de l'excellence en génie ont attiré plus de 680 personnes venues assister au plus grand rassemblement d'ingénieurs du Québec.

Les Meilleurs cours du Colloque 2014 ont été offerts à 56 reprises partout au Québec. Treize Après-midi de l'Ordre se sont tenus dans huit villes différentes. Après leur succès lors de la première édition, les Matins de l'Ordre ont été présentés de nouveau à Québec et Montréal. Deux cours sur le professionnalisme et l'éthique à l'intention des professionnels formés à l'étranger ont été donnés à Montréal et six cours intitulés *Documents d'ingénierie : lignes directrices actualisées* se sont déroulés en entreprise. Plus de 100 ingénieurs ont également profité des conférences présentées avant l'Assemblée générale annuelle de juin 2014 pour se former.

Au total, ce sont près de 5 000 membres qui ont été formés directement grâce aux activités de l'Ordre !

UNE IDENTITÉ VISUELLE À L'IMAGE DE SES MEMBRES

La DDPC s'est dotée en 2014-2015 d'une identité visuelle pour ses activités de formation continue.

Cette signature plus accrocheuse accroît la visibilité des offres de l'Ordre en matière d'activités de formation; elle met en relief leur crédibilité et souligne leurs dimensions humaine et personnalisée. Cette nouvelle identité a été déclinée en plusieurs volets et intégrée au site Web, dans les médias imprimés et lors de nos activités. Mettant en valeur des ingénieurs de tous les âges, cette initiative a suscité des commentaires positifs dans la communauté.

VOLET COMMUNICATIONS

La transformation organisationnelle s'est traduite par une réorganisation des outils et des moyens de communication de l'Ordre à l'intention de ses différentes parties prenantes. Informer, communiquer et rassembler sont restés les leitmotivs de la Direction, et « autrement » est le maître mot qui nous permet d'ajouter de la valeur à toutes nos communications.

INFORMER

Revue *PLAN*

À l'automne 2015, la DDPC a réalisé un sondage auprès des membres de l'Ordre afin de connaître leur opinion sur la revue *PLAN* et différents points stratégiques de cette publication en vue d'une refonte en profondeur. Le sondage électronique a été envoyé à 60 036 membres; 6 924 d'entre eux y ont répondu, ce qui représente près de 12 % des membres.

Dans le sens de cette refonte, la Direction a amorcé la transition en modifiant le contenu rédactionnel du bimestriel par l'abandon des dossiers thématiques, de manière à ce que celui-ci soit plus représentatif de la diversité du génie. De plus, les membres ont été sollicités afin de collaborer davantage à la production d'articles.

Des infolettres ciblées

Au cours de l'année, la DDPC a mis en place des infolettres ciblées à l'intention des membres de l'Ordre en fonction de leur région et de leurs intérêts en matière de formation, de réseautage ou d'emploi. Cette segmentation des infolettres

Développement de la profession et des communications

commerciales a permis à la DDPC d'envoyer de l'information pertinente à chaque membre.

L'*Infogénie présent dans votre région* a permis aux membres qui s'y sont abonnés de recevoir des informations sur la formation et les activités de réseautage de l'Ordre, tandis que l'*Infogénie Plus* a diffusé des offres d'emploi et des activités de l'Ordre et de ses partenaires.

Avec l'instauration de la loi canadienne anti-pourriel (Loi C-28), le *Bulletin Plus* s'est départi de son volet commercial pour se concentrer uniquement sur les communications institutionnelles de l'Ordre. Il est envoyé toutes les deux semaines à tous les membres.

Web diffusion et tournée consultative

Faire autrement, tout en étant davantage proactif et transparent, c'est ce qui a été fait dans le cadre de la consultation des membres au sujet du Projet de règlement sur l'exercice de la profession d'ingénieur en société et de la modification au Code de déontologie des ingénieurs.

Pour ce projet, un forum Web de discussion a été créé afin de recueillir les questions, les commentaires et les suggestions des membres. De plus, une tournée consultative à Lévis, Drummondville et Montréal a été organisée. Pour les membres qui ne pouvaient pas se déplacer, la présentation de Montréal a été diffusée par le site Internet de l'Ordre grâce à une web-diffusion. Cette approche de communication bidirectionnelle confirme qu'au-delà de l'information, la contribution et la participation des membres dans ce type de projet favorisent une meilleure prise en compte des réalités de la profession lors de la rédaction des nouveaux règlements.

COMMUNIQUER

Au cours de l'année, la DDPC a appuyé et encadré les porte-parole officiels de l'Ordre. Elle a notamment répondu à quelque 175 appels des médias, qui ont donné lieu à une cinquantaine d'entrevues. La Direction a également diffusé 19 communiqués de presse et a collaboré à l'élaboration de 72 discours, allocutions et présentations. Ces prises de parole sur diverses tribunes ont permis à l'Ordre de communiquer directement avec les parties prenantes de la vaste communauté du génie québécois et du public.

L'Ordre sur toutes les tribunes du génie

Pour porter le message auprès de nos membres, des représentants de l'Ordre se sont adressés aux participants des nombreuses activités organisées par l'Ordre et par les comités régionaux. Des activités de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), de l'Institute of Industrial Engineers et d'Ingénieurs sans frontières ont fourni d'autres occasions de maintenir le dialogue avec des ingénieurs de divers domaines de pratique professionnelle.

Par ailleurs, les porte-parole de l'Ordre ont profité de multiples activités organisées par les associations étudiantes, la Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie du

Québec (CRÉIQ), la Société des Sept Gardiens, les écoles et les facultés de génie pour aller à la rencontre des futurs membres.

Affaires publiques : intégrité, énergie et infrastructures

Sur le front de l'intégrité, la DDPC a contribué à la rédaction du mémoire soumis par l'Ordre à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (commission Charbonneau); elle a en outre apporté son soutien aux porte-parole de l'Ordre appelés à présenter les solutions proposées par l'Ordre lors des auditions de la commission portant sur les mémoires des différents organismes. Les représentants de l'Ordre ont ainsi pu présenter les modifications aux lois professionnelles et aux processus d'octroi et de gestion des contrats qui seraient souhaitables pour éviter que les faits mis en lumière par la commission ne se reproduisent.

L'expertise des ingénieurs permet à la profession de contribuer à la réflexion sur certains enjeux de société. En 2014-2015, l'Ordre a concentré sa contribution sur deux thèmes : les enjeux énergétiques et les infrastructures. En matière d'énergie, l'Ordre a participé à deux initiatives du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles : une consultation sur l'offre de programmes du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (octobre 2014) et une table d'experts en vue de l'élaboration de la politique énergétique 2016-2025 du gouvernement du Québec (février 2015). Au chapitre des infrastructures, l'Ordre a apporté son soutien au congrès annuel du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (décembre 2014).

RASSEMBLER

La Tournée régionale

La DDPC a planifié et organisé la Tournée régionale du président et du directeur général. Au cours de cette tournée, MM. Robert Sauvé, ing., et Chantal Michaud, ing., SEP, sont allés à la rencontre des membres dans 11 régions du Québec. La Tournée régionale s'est déroulée de janvier à mai 2015. Elle a permis aux dirigeants de l'Ordre d'échanger avec des centaines de membres, avec des représentants d'employeurs et d'associations syndicales d'ingénieurs, ainsi qu'avec des représentants des facultés et écoles de génie afin de mieux comprendre leurs réalités et leurs préoccupations. Elle a été aussi l'occasion de présenter les nouvelles orientations de l'Ordre et la transformation organisationnelle à laquelle le Conseil d'administration s'affaire.

Au 31 mars 2015, la tournée s'était arrêtée dans les régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Montérégie, de Québec-Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

L'excellence récompensée

La DDPC a organisé de nombreuses activités qui ont réuni plusieurs centaines de membres et au cours desquelles des distinctions ont été remises, notamment le Prix Génie innova-

tion et le Grand Prix d'excellence. Au cours du Gala de l'excellence 2014, l'ingénieur A. Karel Velan, fondateur de l'entreprise Velan inc., a remporté le Grand Prix d'excellence, la plus haute distinction attribuée par l'Ordre à l'un de ses membres. Le Prix Génie innovation a été décerné à la firme Robotiq inc., pour son projet de Main Robotiq à 2 doigts – 200. Outre ces prix honorant des membres, l'Ordre a également récompensé quatre étudiants en leur remettant une Bourse d'excellence aux études supérieures et trois Prix universitaires du mérite.

Des occasions de réseautage

Cette année, la DDPC a organisé pour ses membres trois activités qui ont favorisé le réseautage entre ingénieurs. Il s'agit des deux Soirées signature ingénieur(e) et du déjeuner-causerie Femmes de génie ! En effet, quelque 130 ingénieures se sont réunies le 12 février 2015 à l'occasion du quatrième déjeuner-causerie Femmes de génie ! qui met en valeur la présence des femmes en génie. D'autre part, les Soirées signature ingénieur(e) ont eu lieu les 11 et 25 mars 2015, respectivement à Québec et à Montréal, afin de souligner l'inscription de plus de 2 300 nouveaux ingénieurs au tableau de l'Ordre. Ces deux soirées étaient organisées dans le cadre du Mois national du génie et présentées par les partenaires institutionnels de l'Ordre, à savoir la Banque Nationale, Gestion FÉRIQUE et Ingénieurs Canada / TD Assurance Meloche Monnex.

Une relève à assurer

La Section étudiante de l'Ordre a publié six numéros du bulletin *Ménage.es* destiné aux étudiants en génie membres de la Section étudiante de l'Ordre. Par l'intermédiaire de cette section,

l'Ordre a été présent sur les campus afin de rencontrer les étudiants, lors de diverses activités :

- participation à 11 journées carrières dans les facultés ou écoles de génie du Québec ;
- présence à deux congrès de la Confédération pour le rayonnement des étudiants en ingénierie (CRÉIQ)

L'Ordre a par ailleurs commandité plusieurs compétitions universitaires de génie : les Jeux de génie, la Compétition québécoise d'ingénierie, les CS Games, l'Épreuve du Nord, les Jeux de la physique et le 35^e Congrès d'ingénierie de l'Institute of Industrial Engineers.

VOLET COMITÉS RÉGIONAUX

En 2014-2015, les bénévoles des comités régionaux se sont dotés d'un plan d'action annuel afin de bien orienter leurs actions en région. Les bénévoles ont posé des diagnostics régionaux pour chacun des champs d'intervention, ils se sont dotés d'objectifs et ils ont défini les actions qu'ils allaient mettre en place. Leurs premiers plans d'action se sont terminés le 31 mars 2015.

Les résultats obtenus par l'ensemble des comités s'élèvent à :

- 6 562 jeunes de 12 à 18 ans sensibilisés à la profession d'ingénieurs au cours de 49 visites dans les écoles et de 23 participations à des activités régionales ;
- 14 activités de formation complémentaire à l'offre de formation sur le marché auxquelles ont participé 268 ingénieurs ;
- 43 activités de réseautage auxquelles ont participé 1 417 ingénieurs.

Développement de la profession et des communications

LAURÉATS DES PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE EN 2014

GRAND PRIX D'EXCELLENCE 2014



A. Karel Velan, ing., fondateur de l'entreprise Velan inc.,
et Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D., président de l'Ordre.

PRIX GÉNIE INNOVATION 2014, PRÉSENTÉ PAR OSISOFT CANADA



Louis-Alexis Allen Demers, ing., chargé de projet en recherche et
développement chez Robotiq inc., entouré de Stéphane Rioux, ing.,
directeur des Partenaires – Amérique du Nord, OSISOFT Canada, et de
Stéphane Bilodeau, ing., Ph. D., président de l'Ordre.

BOURSE D'EXCELLENCE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES (7 500 \$), présentée par Gestion FÉRIQUE



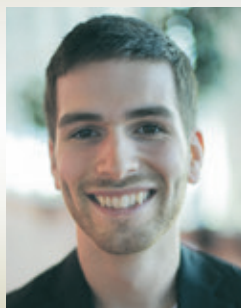
François Grondin, ing. jr, étudiant au doctorat
en génie électrique à l'Université de Sherbrooke

1^{ER} PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE (7 500 \$)



Hilary Whiting
Génie civil – Université Concordia

2^E PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE (5 000 \$), présenté par Ingénieurs Canada et TD Assurance Meloche-Monnex



Marc-Antoine Côté Laporte
Génie industriel – Polytechnique Montréal

3^E PRIX UNIVERSITAIRE DU MÉRITE (3 000 \$), présenté par la Banque Nationale



Louis-Philippe Noël Charest
Génie industriel – Université Laval

MANDAT

La Direction de l'administration-finances assure la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale, des services auxiliaires et de la gestion des espaces locatifs.

FAITS SAILLANTS

L'année financière 2014-2015 a été marquée par :

- a) l'analyse des besoins de financement pour l'Ordre à long terme ;
- b) un audit de gestion fait par la firme KPMG et le suivi de l'application de ses recommandations d'optimisation ;
- c) une analyse et une réduction du budget de dépenses nettes pour l'année 2015-2016 ;
- d) l'adoption d'un plan d'indexation de la cotisation sur trois ans basé sur l'indice des prix à la consommation ;
- e) un audit spécial de l'application des politiques d'achat de biens et services et de remboursement des frais de déplacement et de représentation ;
- f) le suivi de la Politique de gestion intégrée des risques ;
- g) l'analyse et la mise à jour de la politique de placements du fonds de roulement et du surplus accumulé ;
- h) l'appui aux divers projets technologiques de l'Ordre sur le plan des transactions financières ;
- i) la révision des grilles tarifaires de l'Ordre ;
- j) la révision de la politique de révision annuelle des taux horaires des travailleurs autonomes, des allocations d'honoraires et des jetons de présence ;
- k) l'adaptation des locaux en fonction des besoins en ressources humaines.

FINANCES

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations, selon les politiques établies, et procède au versement des salaires. Il est aussi chargé de produire les états financiers mensuels et trimestriels ; d'analyser les résultats

financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation ; d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation ; de gérer la trésorerie de l'Ordre ; de voir à l'application adéquate des politiques financières de l'Ordre, dont font partie la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé ainsi que la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés.

COMITÉ DE FINANCES ET DE VÉRIFICATION

Présidé par une vice-présidente, le Comité des finances et de vérification a comme principaux mandats de vérifier les résultats financiers de toutes les instances et de tous les fonds de l'Ordre, et de faire rapport au Conseil d'administration sur la situation financière comparée au budget ; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ; de réviser et de surveiller l'application des politiques financières, incluant la Politique de gestion intégrée des risques ; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour atteindre ces objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité des finances et de vérification en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers de même qu'en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement de l'Ordre pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux et de courriers électroniques, de messagerie, de triage du courrier ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

GESTION LOCATIVE

Les activités de gestion locative regroupent, entre autres, la gestion et la sécurité des espaces locatifs, les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble, ainsi que les couvertures d'assurance.

L'Ordre a réalisé un audit de gestion afin d'optimiser et d'améliorer son efficience.

Rapport de l'auditeur indépendant

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.

Montréal, le 27 mai 2015

1. CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique no A116823

États financiers

Situation financière

Au 31 mars 2015

	2015-03-31	2014-03-31
	\$	\$
Actif		
Court terme		
Encaisse	1 740 053	17 967
Encaisse – Fonds d’assurance responsabilité professionnelle	140	229
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 698	2 775
Comptes clients et autres créances (note 6)	947 830	969 338
Frais payés d’avance	446 439	325 344
Fonds de gestion de la trésorerie (note 7)	23 095 724	26 013 451
	26 232 884	27 329 104
Long terme		
Placements (note 8)	7 095 830	5 968 142
Immobilisations corporelles (note 9)	1 862 574	2 246 464
Actifs incorporels (note 10)	487 779	1 011 039
	35 679 067	36 554 749
Passif		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 11)	6 880 644	7 190 515
Produits reportés	15 962 419	18 610 218
	22 843 063	25 800 733
Long terme		
Provision pour allocations de départ (note 12)	169 853	197 648
Avantages incitatifs reportés (note 13)	440 231	538 060
	23 453 147	26 536 441
Actif net		
Fonds de défense en matière déontologique	332 051	312 461
Fonds d’assurance responsabilité professionnelle	1 153 867	731 183
Fonds de prévoyance	2 840 332	2 823 392
Investi en immobilisations corporels et actifs incorporels	2 350 353	3 257 503
Non affecté	5 549 317	2 893 769
	12 225 920	10 018 308
	35 679 067	36 554 749

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil,



Robert Sauvé, ing.
Président



Kathy Baig, ing.
Vice-présidente

États financiers

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015-03-31 Budget (non audité) (note 2) \$	2015-03-31 Réel \$	2014-03-31 Réel \$
Fonds d'opérations courantes			
Produits			
Cotisations régulières	16 098 240	16 870 120	17 114 028
Cotisations supplémentaires	4 508 460	4 822 004	-
Cotisations spéciales – campagne de valorisation de la profession	-	-	89 368
Émission de permis et sceaux	168 100	157 995	176 400
Droits d'admission et d'inscription	2 239 000	2 103 909	2 413 542
Droits d'examens	392 000	434 381	483 540
Formation	1 799 335	1 154 610	1 969 610
Commandites	282 000	295 475	291 853
Publicité et publications	1 019 940	988 633	1 263 156
Produits de services administratifs et autres	853 850	790 757	681 905
Amendes et frais recouvrés	125 000	177 995	116 799
Produits nets de placements (note 5)	280 000	560 229	341 306
	27 765 925	28 356 108	24 941 507
Charges par activité (Voir note 4 et annexe A)			
Admission	2 173 309	2 243 889	2 907 873
Délivrance de permis	1 522 893	1 372 628	1 042 568
Inspection professionnelle	4 107 616	4 649 126	3 840 819
Conformité formation continue	813 781	537 438	847 412
Inscription et maintien du tableau des membres	2 905 114	2 537 703	3 136 113
Bureau du syndic	7 752 823	8 119 458	6 369 327
Conciliation et arbitrage des comptes	13 688	17 444	2 572
Comité de révision	23 955	25 522	18 778
Conseil de discipline	366 441	379 853	220 003
Pratique illégale	1 660 261	1 641 679	1 350 984
Portion Activités des communications et affaires publiques :			
Publications officielles	467 836	466 970	503 745
Promotion de la profession	745 381	546 338	844 130
Prise de position et affaires gouvernementales	548 250	408 740	637 178
Sections étudiantes et relève de la profession	303 425	232 992	244 587
Autres publications	76 999	88 220	68 121
Régions	1 028 170	824 658	831 136
Offre de formation	1 927 488	1 590 782	1 302 980
Autres activités	1 119 323	907 330	756 905
	27 556 753	26 590 770	24 925 231
Excédent des produits par rapport aux charges	209 172	1 765 338	16 276

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015-03-31 Budget (non audité) (note 2) \$	2015-03-31 Réel \$	2014-03-31 Réel \$
Fonds de défense en matière déontologique			
Produits			
Produits nets de placements (note 5)		19 680	5 970
Charges			
Frais juridiques et autres charges		90	4 039
Excédent des produits par rapport aux charges		19 590	1 931
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle			
Produits			
Assurance responsabilité professionnelle	869 200	931 344	938 258
Participation de l'assureur à la provision du Fonds	20 600	257 461	113 065
Produits nets de placements (note 5)	0	41 413	12 329
	889 800	1 230 218	1 063 652
Charges			
Salaires et avantages sociaux	100 000	100 000	100 000
Honoraires professionnels et frais juridiques	2 000	157	4 829
Prime d'assurance	648 900	707 287	718 113
Divers	0	90	90
	750 900	807 534	823 032
Excédent des produits par rapport aux charges	138 900	422 684	240 620
TOTAL DE L'EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES DE TOUS LES FONDS		2 207 612	258 827

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

États financiers

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

							2015-03-31	2014-03-31
			Fonds d'opérations courantes	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	Fonds de défense en matière déontologique	Total	Total
	Non affecté	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 893 769	3 257 503	6 151 272	2 823 392	731 183	312 461	10 018 308	9 759 481
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 874 980	(1 109 642)	1 765 338	-	422 684	19 590	2 207 612	258 827
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(202 492)	202 492	-	-	-	-	-	-
Autres affectations d'origine interne (note 14)	(16 940)	-	(16 940)	16 940	-	-	-	-
Solde à la fin	5 549 317	2 350 353	7 899 670	2 840 332	1 153 867	332 051	12 225 920	10 018 308

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015-03-31	2014-03-31
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	2 207 612	258 827
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	(261 587)	(54 817)
Variation de la provision pour allocations de départ	3 561	4 710
Versements pour allocations de départ	(31 356)	(35 222)
Participation au revenu net des fonds communs de placement	(348 375)	(292 749)
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(97 829)	(86 823)
Amortissement des immobilisations corporelles	521 872	507 317
Amortissement des actifs incorporels	587 770	857 426
Diminution (augmentation) des comptes clients et autres créances	(2 703)	316 741
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(121 095)	13 909
Augmentation des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(415 703)	243 202
Augmentation (diminution) des produits reportés	(2 647 799)	3 804 368
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(605 632)	5 536 889
Activités de financement		
Avantages incitatifs	-	84 375
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	84 375
Activités d'investissement		
Avances aux employés	24 211	9 735
Dus à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec	121 433	163 031
Cession de fonds de gestion de la trésorerie	22 516 993	21 306 000
Acquisition de fonds de gestion de la trésorerie	(19 450 000)	(25 251 202)
Cession de placements	228 191	1 103 188
Acquisition de placements	(895 183)	(2 340 349)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(142 088)	(957 880)
Acquisition d'actifs incorporels	(76 005)	(167 381)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 327 552	(6 134 858)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1 721 920	(513 594)
Trésorerie au début	20 971	534 565
Trésorerie à la fin	1 742 891	20 971
Trésorerie		
Encaisse	1 740 053	17 967
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	140	229
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 698	2 775
	1 742 891	20 971

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

États financiers

Notes complémentaires

Au 31 mars 2015

1. Statuts et objectif de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec (ci-après, « l'Ordre ») est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas audités.

3. Principales méthodes comptables

a) Base de représentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur, qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans les fonds communs de placements qui sont évalués à la juste valeur. En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

c) Ventilation des charges

Les charges de l'Ordre sont présentées par activités conformément au règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel tel qu'exigé par l'Office des professions du Québec. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des honoraires et d'autres charges directement rattachées à l'activité.

Les frais généraux c'est-à-dire, les charges de fonctionnement général communes, sont ventilés dans les activités selon une clé de répartition basée sur l'utilisation de ces frais en fonction des critères suivants, à savoir, les obligations imposées par le Code des professions, l'utilisation de personnel interne et d'espace locatif et les charges totales de chacune des activités.

d) Constatation des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2015

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Constatation des produits (suite)

Autres sources de produits

Pour les autres sources de produits, les produits sont constatés lorsque les quatre conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

En fonction des sources de produits, les principes suivants sont suivis :

Cotisations régulières, cotisations supplémentaires, cotisations spéciales – campagne de valorisation de la profession, droits d'admission et d'inscription et assurance responsabilité professionnelle

Les cotisations régulières, les cotisations supplémentaires, les cotisations spéciales – campagne de valorisation de la profession, les droits d'admission et d'inscription et l'assurance responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice dans l'exercice relatif aux cotisations, aux droits d'admission et d'inscription et l'assurance responsabilité professionnelle. Chaque année, les cotisations des membres pour les éléments mentionnés ci-dessus couvrent la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante; ainsi, les sommes perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits reportés.

Publicité et publications

Les ventes de publicité et de publications sont comptabilisées au moment de la publication de la revue de l'Ordre.

Émission de permis et sceaux, droits d'examens, formation, commandites, produits de services administratifs et autres, amendes et frais recouverts et participation de l'assureur à la provision du Fonds.

Les frais d'émission de permis, de droits d'examens, de formation, de commandites, de produits de services administratifs et autres, d'amendes et frais recouverts ainsi que la participation de l'assureur à la provision du Fonds sont comptabilisés, selon le cas, lorsque le permis a été émis, les droits d'examens ont été accordés, la formation a eu lieu, les termes de l'entente avec le commanditaire sont respectés, les services administratifs et autres ont été rendus, les amendes et frais ont fait l'objet d'une lettre formelle envoyée au membre ou que l'assureur a confirmé sa participation à la provision du Fonds.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé. Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement sont comptabilisés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au moment où elles se produisent. L'Ordre a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement.

Les produits nets de placements ne sont pas grevés d'affectations d'origine externe et sont comptabilisés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

États financiers

Notes complémentaires

Au 31 mars 2015

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement d'imprimerie	5 et 10 ans
Matériel de bureau et système téléphonique	5 ans
Matériel informatique et logiciels d'application	4 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail, maximum 4 ans et 6 mois

Réduction de valeur

Lorsque l'Ordre constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charge à l'état des résultats.

f) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels, ainsi que les ressources non affectées.

Le Fonds de prévoyance a été créé pour pallier aux événements extraordinaires, non récurrents et difficilement prévisibles. Selon la politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, une somme tenant lieu de fonds de prévoyance ne doit pas dépasser l'équivalent de trois mois d'opérations. Au 31 mars 2015, cet objectif équivalait à 6 647 000 \$.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur qui fait l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle a été créé afin de contribuer à la mise sur pied d'un fonds de régularisation et de prévention à l'intention des membres à même les surplus générés par les primes liées à l'assurance collective de responsabilité professionnelle et des redevances de l'assureur sur les primes transigées par les membres.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a créé un Fonds de relocalisation. Ce fonds a été créé pour financer les frais à encourir lors de la relocalisation du siège social de l'Ordre des ingénieurs du Québec à l'échéance du contrat de location de ses espaces locatifs actuels le 31 octobre 2019. Au 31 mars 2015, aucune somme n'a été affectée à ce fonds.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2015

4. Ventilation des charges

Les charges directes et les frais généraux afférents sont répartis comme suit :

Activités	Charges directes	Frais généraux afférents	2015-03-31	2014-03-31
			Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Admission	1 169 396	1 074 493	2 243 889	2 907 873
Délivrance de permis	715 342	657 288	1 372 630	1 042 568
Inspection professionnelle	2 615 472	2 033 655	4 649 127	3 840 819
Conformité formation continue	280 084	257 354	537 438	847 412
Inscription et maintien du tableau des membres	1 322 515	1 215 186	2 537 701	3 136 113
Bureau du syndic	4 231 432	3 888 027	8 119 459	6 369 327
Conciliation et arbitrage des comptes	9 091	8 353	17 444	2 572
Comité de révision	13 301	12 222	25 523	18 778
Conseil de discipline	197 959	181 894	379 853	220 003
Pratique illégale	855 556	786 123	1 641 679	1 350 984
Portion Activités des communications et affaires publiques :				
Publications officielles	278 416	188 554	466 970	503 745
Promotion de la profession	325 736	220 601	546 337	844 130
Prise de position et affaires gouvernementales	243 698	165 042	408 740	637 178
Sections étudiantes et relève de la profession	138 914	94 078	232 992	244 587
Autres publications	52 598	35 622	88 220	68 121
Régions	491 675	332 981	824 656	831 136
Offre de formation	1 140 635	450 147	1 590 782	1 302 980
Autres activités	541 891	365 439	907 330	756 905
	14 623 711	11 967 059	26 590 770	24 925 231

Les frais généraux sont constitués des charges directes suivantes :

Direction générale	825 283	402 977
Stratégies et projets	360 414	232 364
Conseil d'administration	661 933	502 895
Secrétariat et affaires juridiques	2 094 835	1 597 782
Ressources humaines	865 729	812 360
Services auxiliaires et gestion des locaux	2 212 966	2 192 840
Finances	1 478 435	1 328 255
Portion Soutien des communications et affaires publiques	1 631 540	1 664 913
Technologie de l'information	1 835 924	2 002 176
	11 967 059	10 736 562

5. Produits nets de placements

	2015-03-31	2014-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Placements évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	11 347	12 011
Variations de la juste valeur	227 708	55 722
Participation au revenu net des fonds communs de placement	321 174	273 573
	560 229	341 306
Fonds de défense en matière déontologique		
Placements évalués à la juste valeur		
Produits d'intérêts	13	28
Variations de la juste valeur	11 195	(1 381)
Participation au revenu net des fonds communs de placement	8 472	7 323
	19 680	5 970
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		
Placements évalués à la juste valeur		
Variations de la juste valeur	22 684	476
Participation au revenu net des fonds communs de placement	18 729	11 853
	41 413	12 329
	621 322	359 605

États financiers

Notes complémentaires

Au 31 mars 2015

6. Comptes clients et autres créances

	2015-03-31	2014-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes clients		
Membres et candidats	62 614	88 409
Autres	543 738	643 166
Avances aux employés, sans intérêt	100 487	124 698
	706 839	856 273
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		
Participation à recevoir de l'assureur	240 991	113 065
	947 830	969 338

Au 31 mars 2015, une provision pour mauvaises créances de 6 972 \$ (149 447 \$ au 31 mars 2014) est incluse dans les comptes clients. La valeur brute des comptes clients dépréciés au 31 mars 2015 est 6 972 \$ (149 447 \$ au 31 mars 2014)

7. Fonds de gestion de la trésorerie

	2015-03-31	2014-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Lettre de crédit, renouvelable annuellement	134 548	134 548
Fonds de marché monétaire	22 961 176	25 878 903
	23 095 724	26 013 451

8. Placements

	2015-03-31	2014-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Fonds communs de placement		
Marché monétaire	1 442 585	1 188 465
Obligations canadiennes	3 326 473	2 760 868
Actions canadiennes	558 300	597 724
Actions mondiales	681 085	608 120
	6 008 443	5 155 177
Fonds de défense en matière déontologique		
Fonds communs de placement		
Marché monétaire	91 606	87 432
Obligations canadiennes	198 173	187 705
Actions canadiennes	15 363	17 255
Actions mondiales	18 730	17 295
	323 872	309 687
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		
Fonds communs de placement		
Marché monétaire	220 629	145 153
Obligations canadiennes	463 330	302 462
Actions canadiennes	35 765	27 795
Actions mondiales	43 791	27 868
	763 515	503 278
	7 095 830	5 968 142

Notes complémentaires

Au 31 mars 2015

9. Immobilisations corporelles

			2015-03-31	2014-03-31
			\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	935 436	624 372	311 064	379 038
Équipement d'imprimerie	24 876	24 876	-	-
Matériel de bureau	36 796	29 570	7 226	5 907
Système téléphonique	188 985	182 598	6 387	12 627
Matériel informatique	1 462 954	1 209 577	253 377	289 601
Améliorations locatives	2 767 993	1 483 473	1 284 520	1 559 291
	5 417 040	3 554 466	1 862 574	2 246 464

Des acquisitions totales de l'exercice terminé le 31 mars 2015, aucun montant n'est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (4 106 \$ au 31 mars 2014).

10. Actifs incorporels

			2015-03-31	2014-03-31
			\$	\$
	Coût	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels d'application	4 121 122	3 633 343	487 779	1 011 039

Des acquisitions totales de l'exercice terminé le 31 mars 2015, aucun montant n'est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (11 495 \$ au 31 mars 2014).

11. Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement

	2015-03-31	2014-03-31
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 685 022	2 012 859
Dus à la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec, sans intérêt (note 18)	318 312	196 879
Office des professions du Québec à payer	1 363 387	1 237 742
Rémunération et charges sociales à payer	2 112 636	2 059 898
Taxes à la consommation	1 401 287	1 683 137
	6 880 644	7 190 515

Des sommes à remettre à l'État au 31 mars 2015, aucun montant n'est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (83 460 \$ au 31 mars 2014).

États financiers

Notes complémentaires

Au 31 mars 2015

12. Provision pour allocations de départ

Les instances de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'allocations de départ à verser aux employés embauchés avant le 1^{er} avril 1995. Les allocations de départ sont payables au départ de ces employés avant ou au moment de la retraite et correspondent à trois (3) jours de salaire par année d'ancienneté complétée jusqu'à concurrence d'un maximum de soixante (60) journées. Ces journées sont calculées au prorata du salaire des trois (3) meilleures années durant lesquelles elles furent accumulées et ne prennent en compte que le salaire régulier du salarié.

À cet effet, la provision enregistrée aux livres à titre d'allocations de départ à payer se ventile comme suit :

	2015-03-31	2014-03-31
	\$	\$
Solde au début	197 648	228 160
Allocations cumulées de l'exercice	3 561	4 710
Versements effectués	(31 356)	(35 222)
	169 853	197 648

13. Avantages incitatifs reportés

Le 1^{er} octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 15 ans.

En plus, au cours des exercices terminés les 31 mars 2011 et 2014, respectivement, des allocations de 87 300 \$ et de 84 375 \$ ont été accordées par le locateur à l'Ordre pour des espaces locatifs supplémentaires à partir du 1^{er} juillet 2010 et du 1^{er} octobre 2012 jusqu'à la fin du bail, soit le 30 septembre 2019. Ces allocations sont amorties selon la même méthode d'amortissement sur cette durée.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, un montant de 97 829 \$ (86 823 \$ en 2014) a donc été amorti et imputé en diminution de la charge de loyer.

14. Autres affections d'origine interne

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a affecté un montant de 16 940 \$ (516 151 \$ en 2014) au Fonds de prévoyance, à même les ressources non affectées.

15. Instruments financiers

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé sont détaillés ci-dessous.

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Certains placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de crédit.

Risque de crédit

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et à la lettre de crédit est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'Ordre l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent d'activités d'investissement.

- Risque de taux d'intérêt :

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

La lettre de crédit porte intérêt à taux fixe et expose donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Certains placements en fonds communs de placement exposent aussi indirectement l'Ordre au risque de taux d'intérêt.

Notes complémentaires

Au 31 mars 2015

15. Instruments financiers (suite)

- Risque de change :

Certains placements en fonds communs de placement libellés en dollars canadiens exposent indirectement l'Ordre au risque de change, car certains fonds communs de placement investissent dans les placements étrangers.

- Risque de prix autre :

L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de l'Ordre, tels qu'ils sont présentés à l'état de la situation financière, sont classés dans les catégories suivantes :

	2015-03-31	2014-03-31
	\$	\$
Actifs financiers au coût après amortissement		
Encaisse	1 740 053	17 967
Encaisse – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	140	229
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	2 698	2 775
Comptes clients et autres créances	947 830	969 338
Fonds de gestion de la trésorerie		
Lettre de crédit	134 548	134 548
	2 825 269	1 124 857
Actifs financiers évalués à la juste valeur		
Fonds de gestion de la trésorerie		
Fonds de marché monétaire	22 961 176	25 878 903
Placements	7 095 830	5 968 142
	30 057 006	31 847 045

16. Contrats de location

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2019, à verser des loyers totalisant approximativement 6 788 000 \$, soit 6 674 000 \$ correspondant à la charge de loyer pour l'espace locatif et 114 000\$, à la charge de location d'équipements. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices, incluant les frais d'exploitation, s'élèvent à :

	Espace locatif	Équipements	Total
	\$	\$	\$
2016	1 483 000	42 000	1 525 000
2017	1 483 000	30 000	1 513 000
2018	1 483 000	14 000	1 497 000
2019	1 483 000	14 000	1 497 000
2020	742 000	14 000	756 000

L'Ordre a consenti au bailleur une garantie par une hypothèque mobilière à l'égard de l'universalité de tous les équipements, machineries et biens meubles de toutes sortes, présents et futurs, de tous les biens inscrits dans l'inventaire et situés à l'intérieur des lieux loués, jusqu'à concurrence de 1 057 289 \$, conformément à son accord de bail. Une lettre de garantie renouvelable annuellement a été contractée au moment de la signature de la convention de bail. Cette lettre de garantie correspond approximativement à deux mois de loyer de base, de loyer additionnel et les frais d'électricité du bail initial.

États financiers

Notes complémentaires

Au 31 mars 2015

17. Éventualités

Au 31 mars 2015, cinq requêtes en dommages et intérêts avec réclamation sont en cours contre l'Ordre.

À ce jour, la direction estime que l'issue de ces requêtes ainsi que les montants pouvant être déboursés relativement à ces sinistres sont impossibles à déterminer; l'Ordre entend défendre ses intérêts avec vigueur et diligence. Aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers. Toutefois, l'Ordre dispose d'une assurance responsabilité de 10 000 000 \$ pour parer à d'éventuels déboursés.

18. Opérations entre apparentés

Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec (ci-après, la « Fondation ») sont nommés par les membres élus du Conseil d'administration de l'Ordre. Deux membres du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi qu'un permanent siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte sept administrateurs. L'Ordre exerce donc un contrôle sur la Fondation.

La Fondation a été constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle a pour mission de promouvoir les études dans le domaine de l'ingénierie et de contribuer à l'enseignement du génie de même qu'au développement de l'expertise en génie.

Les états financiers de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Ordre.

Il n'existe pas de différence significative dans les méthodes comptables de la Fondation par rapport à celles de l'Ordre. Les états financiers non audités et condensés de la Fondation aux 31 mars 2015 et audités pour 2014 et pour les exercices terminés à ces dates sont les suivants :

	2015-03-31	2014-03-31
	\$	\$
<i>Situation financière</i>		
Total des éléments d'actif	501 669	305 886
Total des éléments de passif	28 500	24 750
Actif net investi en actifs incorporels	2 173	17 522
Actif net non affecté	470 996	263 614
	501 669	305 886
<i>Flux de trésorerie</i>		
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	88 707	(4 500)
<i>Résultats</i>		
Total des produits	352 817	296 995
Total des charges	160 784	160 422
Excédent des produits par rapport aux charges	192 033	136 573

Les opérations courantes suivantes ont eu lieu entre l'Ordre et la Fondation :

	2015-03-31	2014-03-31
	\$	\$
Produits de services administratifs et autres	26 178	26 178

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

19. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Annexes

Au 31 mars 2015

Annexe A - Fonds d'opérations courantes - charges par nature

	2015-03-31 Budget (non audité) \$	2015-03-31 Réel \$	2014-03-31 Réel \$
Salaires et charges sociales	13 211 000	13 553 849	12 708 934
Formation des ressources internes	173 200	116 470	140 288
Comités	737 705	750 694	737 169
Déplacements et frais d'évènements	1 811 797	1 453 326	1 276 507
Honoraires professionnels et frais juridiques	5 144 520	5 021 072	3 771 940
Cotisations et affiliations	722 900	700 244	715 726
Charges locatives	1 355 700	1 328 759	1 309 587
Assurances	142 200	162 099	138 355
Fournitures et dépenses générales de bureau	752 455	788 775	891 412
Impression et reproduction	245 925	167 885	232 717
Publicité et promotion	756 180	549 877	612 223
Équipements et frais de licences annuelles	376 400	285 437	382 583
Mauvaises créances	-	28 181	(30 363)
Frais financiers	629 671	537 159	621 818
Amortissements des immobilisations corporelles	518 500	521 872	507 317
Amortissements des actifs incorporels	811 000	587 770	857 426
Divers	167 600	37 301	51 592
	27 556 753	26 590 770	24 925 231

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE LA
PROFESSION ET DES COMMUNICATIONS

Luc Vagneux, CRIA

CHEF DES COMMUNICATIONS

Geneviève Terreault

COORDINATION

Sandra Etchenda

CONCEPTION GRAPHIQUE

Michel Dubé

MISE EN PAGE

Diane Baril

RÉVISION ET CORRECTION

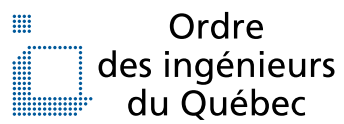
Dominique Vallerand

Dépôt légal 2015

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1198-595X



Gare Windsor, bureau 350
1100, avenue des Canadiens-de-Montréal
Montréal (Québec) H3B 2S2

www.oiq.qc.ca